



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe spéciale

Section : langues vivantes étrangères : anglais

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Thierry Goater, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

1. Le mot du président.....	2
2. Données statistiques	3
3. Épreuve écrite d’admissibilité	4
3.1. Première partie : composition en anglais	4
3.1.1. Sujet de littérature	4
3.1.2. Sujet de civilisation.....	10
3.2. Seconde partie : exercice de linguistique.....	21
4. Épreuves orales d’admission	32
4.1. Leçon	32
4.1.1. Option A – littérature	32
4.1.2. Option B – civilisation.....	34
4.1.3. Option C – linguistique	39
4.2. Épreuve hors programme.....	43
4.3. Mise en perspective didactique d’un dossier.....	48
4.4. La langue orale	52

1. Le mot du président

La session 2023 de l'agrégation externe spéciale section « Anglais » s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le nombre des candidats inscrits était en très légère hausse (77 contre 74 en 2022). La part des candidats non éliminés lors de la phase d'admissibilité était quant à elle en hausse sensible (55.84% contre 48.65% en 2022), ce qui semble traduire une plus grande détermination des inscrits. Avant le début des épreuves orales, deux candidats ont cependant été éliminés : un candidat a renoncé à se présenter et un autre n'avait pas validé le doctorat, diplôme requis pour le concours. À l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission et en dépit d'une baisse sensible de la barre d'admission, les six postes offerts au concours ont pu être pourvus. J'adresse aux lauréates et lauréats toutes les félicitations du jury.

Comme les années précédentes, les candidats docteurs inscrits au concours avaient des parcours académiques et professionnels riches et variés, souvent en pays anglophones et dans des fonctions d'enseignement. En témoignent les dossiers sur lesquels s'appuie l'épreuve spécifique du concours.

La réussite à l'agrégation, concours exigeant, repose sur la maîtrise d'un ensemble de compétences. Tout d'abord, il convient de souligner l'importance de la maîtrise de la langue anglaise *et* française, à l'écrit *et* à l'oral, en termes de correction bien sûr mais aussi de richesse, de précision et de registre.

Quelle que soit leur spécialité, on attend en outre des candidats qu'ils puissent traiter à un haut niveau de précision et de rigueur scientifique la littérature, la civilisation et la linguistique, les trois domaines qui font d'un professeur agrégé un bon généraliste. *A fortiori*, on attend des candidats qu'ils témoignent de savoirs et de compétences plus pointues dans la spécialité de leur choix à l'écrit et davantage encore dans l'option à laquelle ils se sont inscrits à l'oral. Une bonne connaissance des œuvres ou des questions au programme est ainsi attendue. Il en va ainsi également de la maîtrise d'une méta-langue adaptée au champ concerné.

À cette session encore, l'épreuve hors programme de l'oral a représenté une réelle difficulté. Cette épreuve, généraliste par définition, requiert une culture générale solide et une capacité à mettre en regard des documents de natures, de domaines et d'époques différentes, en soulignant leurs convergences et leurs divergences, en les mettant en tension tout en respectant leur singularité.

Concernant l'épreuve orale de mise en perspective didactique, les dossiers sont de plus en plus envoyés dans les temps et de mieux en mieux préparés. Le jury s'en réjouit mais tient toutefois à rappeler la nécessité de consacrer une part importante desdits dossiers à la mise en perspective didactique elle-même et à une réelle prise en compte de conditions d'enseignement dans le secondaire. Qu'ils aient une expérience d'enseignement ou pas et quel que soit le contexte de cette expérience, les candidats doivent manifester auprès du jury leur capacité à transposer des savoirs et des compétences universitaires pour les mettre au service de l'enseignement de l'anglais auprès d'élèves de collège ou de lycée et pas exclusivement dans des classes post-baccalauréat.

Le jury espère que le présent rapport, qui revient de manière plus précise sur tous les points précédents, apportera aux futurs candidats des conseils utiles pour la préparation des épreuves, afin qu'ils voient leurs efforts couronnés de succès.

Ce propos introductif est aussi l'occasion de saluer l'action efficace et dévouée des membres du directoire, l'engagement de tous les membres du jury, la qualité de l'accueil de l'Université Paris Cité (campus des Grands Moulins), l'implication des appariteurs et du SIEC pour leur recrutement, et la contribution de la DGRH du ministère tout au long de la session.

Enfin, la session 2023 était marquée par un changement de présidence. Je tiens à remercier madame Isabelle Leguy, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, pour la fluidité avec laquelle la transition a pu s'effectuer.

Thierry GOATER
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

2. Données statistiques

Nombre de postes : 6

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 77

Nombre de candidats non éliminés : 43 (55.84% des inscrits)

Barre d'admissibilité: 5.17/20

Nombre de candidats déclarés admissibles: 14

Moyenne portant sur le total des épreuves d'admissibilité :

- Moyenne des candidats non éliminés: 4.24/20
- Moyenne des candidats admissibles: 6.75/20
- Moyenne des admissibles pour la partie composition en anglais : 7.80/20
- Moyenne des admissibles pour l'exercice de linguistique : 4.64/20

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles: 14

Nombre de candidats non éliminés: 12

Barre d'admission: 7.28/20

Nombre de candidats admis : 6

Candidats admis à titre étranger : 1

Moyenne des admis à l'issue de l'ensemble des épreuves (admissibilité + admission) : 9.35/20

Moyenne des admis aux épreuves d'admission : 9.89/20

- Moyenne des admis à l'épreuve de leçon : 12.17/20
- Moyenne des admis à l'épreuve hors programme : 7.83/20
- Moyenne des admis à l'épreuve de mise en perspective du dossier scientifique : 9.42/20
- Moyenne des admis en langue orale : 10.13/20

3. Épreuve écrite d'admissibilité

3.1. Première partie : composition en anglais

3.1.1. Sujet de littérature

Préambule

Ce rapport prend appui sur les nombreux conseils déjà prodigués dans les rapports des sessions antérieures. Les futurs candidats sont par conséquent invités à y puiser des informations précieuses quant aux attentes méthodologiques de l'épreuve, qui restent inchangées : ils retrouveront à cet égard de nombreux conseils qui leur permettront d'aborder avec clarté les diverses exigences de l'exercice de composition. Il est en effet crucial de bien cerner les enjeux qui caractérisent les diverses étapes de l'exercice (l'introduction, la problématisation, mais aussi le développement de l'analyse et sa conclusion) ainsi que les moyens d'accéder au texte, de dialoguer avec lui et d'en proposer une analyse de qualité qui évite certains écueils méthodologiques. Se familiariser avec ces divers conseils et en prendre bonne note semblent indispensables à quiconque souhaite se préparer sérieusement à cette épreuve.

Rappelons aussi quelques points fondamentaux : d'abord, qu'il s'agit là de procéder au commentaire d'un texte littéraire ; un tel exercice ne saurait par conséquent éluder une écoute du texte et de ce qui fait de lui sa spécificité, sa littéarité (sa symbolique, sa forme, sa rhétorique, sa langue, sa poéticité...). Ensuite, que des annexes sont associées à l'extrait dans le but d'éclairer tantôt le contexte, tantôt le courant de pensée dans lequel s'inscrit l'auteur. Ces annexes sont donc là comme autant d'auxiliaires qui permettent d'accéder à l'extrait de manière renseignée, mais ne constituent pas le seul prisme qui conditionnerait la façon d'envisager le passage. Les paraphraser ou se borner à la stricte duplication de leur contenu ou de leur approche ne saurait être une stratégie satisfaisante.

Le sujet et son contexte

Pour la session 2023, le sujet proposé était issu du célèbre roman d'Arundhati Roy, *The God of Small Things* (1997). Roman internationalement acclamé et récompensé par le prestigieux Booker Prize, *The God of Small Things* est sans aucun doute une œuvre essentielle dans le domaine de la littérature anglophone : au croisement entre préoccupations politiques et poétiques, l'écriture de Roy est à la fois hantée par le passé colonial et marquée par l'hybridité et la « multiculturalité » qui caractérisent l'Inde à l'époque faisant suite à son indépendance.

À travers le portrait d'une famille aux nombreuses ramifications, c'est la rencontre entre l'Orient et l'Occident que le roman explore, tout autant que la subtilité des relations humaines.

Le roman décrit la vie d'une famille « anglophile » qui vit dans la région d'Ayemenem, village situé dans la province méridionale du Kerala. Dans l'ensemble de l'œuvre, l'ancrage temporel est double, ballotté entre la fin des années 1960, période qui marque un point de bascule dans l'enfance des jumeaux Estha et Rahel (affectés entre autres par la mort tragique de leur cousine anglo-indienne Sophie-Mol), et vingt-trois ans plus tard, lorsque Rahel devenue adulte revient à Ayemenem sur les lieux des drames de l'enfance pour retrouver son frère et découvrir que les tragédies du passé – la « Terreur » dont il est fait mention ligne 78 – continuent à meurtrir le présent.

Les deux strates temporelles co-existent et, par un subtil jeu de va-et-vient qui permet la répétition de certaines scènes ou de certains motifs, dessinent dans l'œuvre les contours d'une forme textuelle hybride, qui n'est pas sans laisser des traces dans l'extrait à l'étude.

Littérature postcoloniale et contexte indien

Cet extrait s'inscrit dans la sphère des écritures postcoloniales ainsi que des rapports qu'elles entretiennent avec le champ plus large de la littérature et de la culture anglophones. Un angle d'approche intéressant pour aborder ce type d'écriture se trouve dans le sens à donner au préfixe « post ». Celui-ci, loin de désigner un « après » dans une séquentialité historique figée, doit davantage s'entendre, comme le propose Homi Bhabha, comme cet « au-delà » qui n'est « ni un nouvel horizon, ni un abandon du passé derrière soi »¹, mais bien plutôt un espace interstitiel qui autorise une vision en contrepoint.

Il s'agit donc d'une littérature qui ne cesse de dialoguer avec ce qui la précède, argument qui dans le contexte indien semble particulièrement inévitable. L'Inde est en effet une aire géographique historiquement corsetée, à la fois par ses traditions mais aussi par la force exercée par le gouvernement colonial qui a imposé au pays nombre de cadres, contraintes et rigidités, et ce au moins jusqu'en 1947, date de la proclamation de l'Indépendance. Cette double influence (aux réverbérations multiples), tant « locale » qu'imposée par l'Empire colonial et son discours, a fait de l'Inde du XX^e siècle un pays qui demeure parcouru de lignes de partage entre individus, races, nationalités, classes, genres mais aussi modes de pensée. C'est pour cette raison que la littérature indienne contemporaine en langue anglaise ne cesse de jouer avec les limites – que celles-ci soient sociales, géographiques, politiques, idéologiques, religieuses, littéraires, linguistiques, culturelles, etc. – et de les inquiéter, de les brouiller, de les interroger, voire d'en proposer de nouvelles. Dans ce contexte précis, la notion de clivage semble donc intrinsèque à l'étude de cette littérature, et n'est pas étrangère à l'extrait proposé aux candidats.

L'extrait

La dynamique du passage, ses grandes lignes

L'extrait choisi se situe à cet instant précis du roman où Rahel revient en Inde, dans son petit village d'Ayemenem, après un exil de vingt-trois ans aux États-Unis, pour découvrir les changements que le temps a imprimés sur la terre de son enfance. L'extrait oscille constamment entre le regard neuf que porte le personnage sur ce qu'est désormais devenue sa contrée d'origine, et sur les vestiges de ce qu'elle fut jadis.

Assujettie à la perception du personnage principal devenu témoin oculaire, la narration remonte ainsi le cours du fleuve, ce qui permet à Rahel de porter son regard sur les traces visibles d'un clivage géographique et social. Sous couvert d'une narration à la troisième personne, le cheminement de Rahel trouve son point d'orgue dans la description de l'hôtel « Heritage » à laquelle se livre la seconde moitié du texte : on découvre les pratiques de l'établissement, ainsi que le paradoxe entre la modernité d'un projet hôtelier hautement capitaliste et la permanence de traditions locales désormais instrumentalisées. L'extrait se conclut sur un regard plus personnel porté par Rahel sur les spectres du passé, d'un traumatisme qui ne dit pas son nom mais qui revient hanter les huit dernières lignes et placer l'ensemble du texte dans une perspective très intime face à l'ineffable du passé.

L'éclairage des annexes : « making connections »

Les deux annexes ont un mot d'ordre commun : souligner les « connexions » que l'œuvre de Roy se donne pour objet d'établir entre une pluralité d'éléments disjoints. Ces connexions sont avant tout le résultat du clivage entre les « petits riens » (« small things ») et ce qu'elle nomme « big things » (les grandes instances qui gouvernent le monde), c'est-à-dire entre l'infiniment petit et l'infiniment grand, et par extension le particulier et l'universel, l'intimité d'histoires individuelles et le caractère public de la grande Histoire. Il y a donc là une écriture à double détente, qui, par le biais de la fiction et du détail en

¹ "The 'beyond' is neither a new horizon, nor a leaving behind of the past". Bhabha, Homi. *The Location of Culture*. London : Routledge, 1994, p. 1-2.

apparence anecdotique ou infime, propose une méditation de nature bien plus large, philosophique, sur le rapport de l'individu au monde.

Autre enjeu soulevé par les annexes : les relations de pouvoir qui sont au cœur des préoccupations de Roy, et qui donnent à son écriture une coloration éminemment politique, résolument marxiste, puisqu'il est question de dénoncer un pouvoir « monolithique » associé aux grandes puissances capitalistes – et par la force des choses occidentales – du monde (« WTO », « IMF », « the World Bank » dans l'annexe 1). Roy engage donc la réflexion sur le terrain de l'idéologie, et pour le dire avec Alex Tickell dans l'annexe 2, renvoie dos à dos « the powerful and the powerless », les visibles et les invisibles, ceux qui ont voix au chapitre et ceux qui, pour reprendre le titre du célèbre essai de Gayatri Spivak, sont les subalternes dont la parole est inaudible².

Enfin, les annexes identifient d'une même voix l'existence d'une troisième piste interprétative : l'axe poétique, qui semble présenté comme pendant au politique. Si Tickell évoque sans détour une « esthétique de la connexion » et insiste sur le processus « artistique » et « créatif » de l'autrice, on repère déjà dans l'annexe 1, sous la plume de Roy, les prémises d'une conscience poétique qui sourd derrière des expressions telles que « the quality of the moonlight on a river », ou encore « like a story » qui, par leur contraste avec un propos globalement plus politique, orientent son discours vers une quête de nature esthétique.

Ce sont là trois axes majeurs qui permettent de saisir la multiplicité des regards que les candidats étaient invités à porter sur l'extrait. Par la richesse de son réseau narratif, symbolique et poétique, celui-ci permettait de circuler entre une pluralité de lectures et de pistes interprétatives qui, une fois mises en dialogue, étaient susceptibles de déboucher sur une problématique ambitieuse. Il semble en effet que le texte offre la possibilité d'une problématisation à plusieurs entrées, nourrie de ces divers niveaux de lecture qui font coexister le particulier et l'universel, le général et le multiple, l'idéologique et l'esthétique.

Pistes d'interprétation

Premiers repérages

En prenant garde à des éléments narratologiques simples, il semblait intéressant de noter combien, par le biais d'un narrateur hétérodiégétique dont la neutralité est rendue impossible par la focalisation interne, c'est un regard éminemment subjectif qui est porté sur cet instant des retrouvailles désenchantées avec soi et le territoire des origines.

Une première étape paraissait assez évidente à la lecture du texte : identifier combien cette focalisation permet de découvrir l'ensemble de la scène sous un angle très personnel en opposant tout d'abord présent et passé. Le tableau qui se dessine peu à peu sous l'œil du lecteur, de fragment en fragment (entre « succulent weed », « tentacles », « lily-trotters », « plastic bags », « flying-flowers », etc.) à mesure que Rahel redécouvre sa terre et en rapièce les morceaux. Elle passe ainsi la scène au crible de son souvenir pour mieux faire se « rejoindre les points » (« join the dots » – annexe 1) qui s'offrent à son regard, selon une double logique de la perception (on notera la profusion de termes liés au goût, au toucher, aux parfums...) et de la mémoire (marquée par les jeux perpétuels entre temps grammaticaux du passé), seule à même d'évaluer les troubles qui caractérisent désormais sa terre natale.

L'essentiel de la description s'articule autour de l'image du fleuve désormais asséché par la surexploitation imposée par l'industrie agricole, tout aussi incriminée pour son rôle dans la dénaturación du pays que l'industrie touristique. Cette dernière, symbolisée par l'image de l'hôtel cinq étoiles qui a

² G. C. Spivak, "Can the Subaltern Speak?", 1985.

pris la place des demeures sacrées du passé, révèle les dichotomies d'une société sclérosée, divisée entre le « monde d'en haut », au-dessus du barrage, « Upstream » (l. 25) – monde de plaisirs décomplexés et pourtant artificiels –, et le « monde d'en bas », « downriver » (l. 5), qui prend corps dans une réalité navrante de précarité à laquelle sont réduits les autochtones. Ces derniers semblent constituer un peuple en apparence « primitif », qui n'a d'autre choix que de se mouvoir dans la boue (le signifiant « mud » est présent deux fois ligne 20) et de vivre dans ce que l'on pourrait nommer des cahutes d'infortune (« shanty hutments » – l. 21).

Par conséquent, il en va d'une adversité tant économique que sociale et culturelle qui devait permettre aux candidats d'identifier, en seconde intention, le caractère politique du texte. L'extrait reflète ainsi, non sans amertume, le système de castes (évoqué parfois subtilement, parfois sans détour avec le terme « Touchable » – l. 76), système dont la violence semble avoir été exacerbée par l'adhésion de la société indienne à la logique occidentale du capitalisme.

À travers le regard à la fois nostalgique et angoissé porté par Rahel sur les vestiges du passé et les perversions du présent, l'extrait semble parcourir les fissures du temps, les exhiber (notons que l'angoisse s'insinue poétiquement à travers le texte par des jeux de sonorités – « slow sludging green », « stone steps », « flying-flowers » – qui charrient, tout en l'esthétisant, une forme d'inquiétude). Roy choisit une écriture qui n'hésite pas à s'insinuer dans les interstices (« through the cracks », pour citer le texte – l. 19), à exposer les clivages, les plaies individuelles et les meurtrissures collectives. Il semblait par conséquent intéressant d'en venir à identifier une poétique de la précarité, voire de la vulnérabilité (terme qui étymologiquement dit la blessure). Pour s'en convaincre, notons à titre d'exemple que l'expression « severed torsos » (l. 26) mutile symboliquement le corps des individus de la même façon que l'hôtel « ampute » et « tronque » les légendes ancestrales, ou que les cuisiniers éventrent – « disembowelled » (l. 74) – les cadavres de bêtes.

Riches de ces premiers constats progressifs, les candidats les plus avertis ont pu se démarquer en montrant comment, derrière la « petite histoire » de Rahel et d'Ayemenem, s'écrit une vraie méditation dont la portée est à la fois politique, littéraire et philosophique ; ils avaient la possibilité de nourrir leur travail de réflexions sur l'intertextualité, l'interculturalité et la spectralité, ce qui a pu les conduire vers l'exploration du lien entre « story » et « History ».

Trois axes possibles de réflexion

- La violence et le sacré : clivages, ruptures, fêlures

Un premier niveau de lecture permet d'identifier l'aspect particulièrement duel du texte qui oscille entre des valeurs contradictoires, selon une logique de l'antithèse qui illustre parfaitement les clivages précédemment évoqués.

Cette logique se décline sur plusieurs terrains, à commencer par celui du temps et de l'espace. Fondé sur un hiatus entre le passé du souvenir et l'instant de la perception, le texte martèle les occurrences qui disent le conflit entre nouveauté et permanence, opposant dès les premières lignes « then » et « once » à « but now » et « still ». À la lumière de ce décalage temporel qui rythme la lecture livrée par Rahel d'un tableau clivé entre pauvreté sordide et confort luxueux, tout semble disjoint, comme par contamination : l'espace se disloque de part et d'autre d'une rivière « toxique », réduite à un maigre filet d'eau croupie, creusant les distinctions qui régissent le fonctionnement de la société indienne. Par contamination, les individus sont eux aussi disloqués, désincarnés par l'usage du pluriel (« children », « mothers »), et perdent toute identité, réduits (pour ce qui est des autochtones) à une pauvreté, une insalubrité, voire une *impureté* que le texte expose sans détour (« fetid garbage » l. 15,

« plastic bags » l. 16, « viscous weedy surface » l. 16, « children (...) defecated » l. 21) et qui ne sont pas sans rappeler les « tropes » qu'Edward Said associe au discours orientaliste³.

Les éléments naturels qui composent le décor sont eux aussi précarisés par un usage ponctuel (et peu laudatif) de la personnification (le paysage s'anime par le biais de verbes ou de prédicats qui, plutôt que de conférer aux éléments une qualité, expriment souvent une adversité : « [the river] greeted her with a skull's smile » l. 1 ; « it was choked » l. 11). Aussi précarisé qu'il soit, le décor naturel s'oppose aux artefacts de la culture marchande qui dénature et souille la région (à l'instar de la pellicule irisée de gasoil laissée dans l'eau du fleuve au passage des touristes – l. 34), mettant à distance l'authenticité et la tradition locales au profit de la rentabilité économique.

Le texte avance de détail en détail, ce qui donne l'impression de disloquer autant les individus que la nature environnante, et le système pronominal (notamment par l'usage récurrent du pronom « they », en particulier entre les lignes 30 et 45) creuse l'écart entre castes, mais aussi entre Rahel et ceux qui se sont emparés de sa terre originelle pour la dévoyer (« those clever Hotel People » – l. 43). Ces clivages sont le symptôme d'une violence qui semble là depuis toujours, « ancestrale », comme le révèle la toute fin du texte qui exhume, dans une formule humble et inquiète, un trauma indicible : « something (...) buried in the ground » (l. 82). Si ce trauma est au départ celui de Rahel, il peut aussi bien se lire comme celui de toute une nation.

En outre, la violence est aussi celle qui est faite au sacré : les lieux de la tradition sont dépouillés de leur sens initial, l'histoire d'Ayemenem est désincarnée, et les mythes ancestraux passivement détournés de leur signification première (« ancient stories were collapsed and amputated » l. 68-9) : plus rien ne semble respecter un ordre ancien qui, désormais placé sous le regard de Rahel, est devenu caduque.

➤ Le politique et le poétique : pouvoir et contre-pouvoir

L'annexe 2 le dit clairement : l'objet de Roy est de remettre en question les frontières usuelles entre ceux qui ont le pouvoir et ceux qui en sont écartés (« to challenge the boundaries that are set up (...) between the powerful and the powerless »). Roy choisit par conséquent une écriture à charge, teintée d'ironie, afin de dénoncer une idéologie qui met à mal les valeurs immémoriales de l'Inde.

Pour jeter les bases de cette critique menée par le texte, il semble probant d'identifier que c'est avant tout l'authenticité de l'Inde qui apparaît comme bafouée (ce que disent tour à tour les participes « truncated » l. 66, « slashed », « amputated » l. 68, ou encore « converted » l. 77). C'est à un nouveau mode de pensée que la terre indienne est désormais artificiellement arraisonnée, tout comme l'indiquent les termes « regulated » (l. 6) ou « transplanted » (l. 51) : il s'agit bien sûr de dénoncer le nouvel ordre capitaliste qui semble désormais redéfinir toute chose, et qui renvoie dos à dos « the hotel chain » et « old families » (l. 49-50). En effet, dans le nouveau complexe hôtelier, les lieux changent de fonction première, les objets suivent le même sort, et les hommes sont contraints de renier leurs idéaux les plus profonds (on pense aux anciens partisans communistes devenus nouveaux rouages de la machine économique et touristique – cf. l. 65). La « Maison de l'Histoire », symbole du passé de l'Inde et de ses vicissitudes, perd sa fonctionnalité initiale : elle ne tient plus son rôle d'archive, de consigne ou de mémoire, valeurs qui semblent devenues obsolètes, tout comme celles de la transmission ou de l'héritage (notons que ce signifiant cesse de « fonctionner » en propre pour se muer en coquille évidée de son sens premier dès l'instant où il devient le nom de l'hôtel, choix dont l'hypocrisie est soulignée par l'antéposition à la ligne 53 : « 'Heritage', the hotel was called »). Au bout du compte, ce tableau

³ « Sous-tendant les différentes unités du discours orientaliste – je veux dire par là tout simplement le vocabulaire employé chaque fois que l'on parle ou écrit sur l'Orient – il y a un ensemble de figures représentatives, ou tropes. Ces figures sont à l'Orient réel [...] ce que des costumes de style sont aux personnages d'une pièce [...]. Elles sont péremptoires, elles vont de soi : le temps qu'elles emploient est l'éternel intemporel ; elles donnent une impression de répétition et de force ». Edward W. Said, *L'Orientalisme, l'Orient créé par l'Occident* [1978], Paris, Seuil, coll. « Points », trad. Catherine Malamoud, 2003, p. 137-8.

confine à l'absurde, puisque le nouveau monde, qui renie le passé, ne semble mener à rien (« from nowhere to nowhere » l. 18, « commemorating nothing » l. 19).

Toutefois, au pouvoir arrogant des nantis, de l'argent et de l'économie de marché s'oppose l'autorité du verbe : la voix de Rahel, qui se fait entendre derrière la voix narrative, devient le moyen de faire entendre un désaccord, de revendiquer une posture de non-acceptation, ou, pour le dire avec l'annexe 2, « to counteract the tyranny of 'big things' ». Contrairement aux vieilles maisons « arrangées » autour de la « Maison de l'Histoire » dans une « attitude de déférence » (l. 52-3), la narration choisit l'irrévérence comme *modus operandi*. En donnant (de manière dissimulée) la voix à Rahel, le texte permet de lire la transformation du territoire d'Ayemenem depuis le point de vue de celle que l'on pourrait nommer, en dépit de son exil, une « native », puisque son jugement indigné est bien celui d'un individu originaire du « monde d'en bas ». Rahel n'est par conséquent pas uniquement une spectatrice inquiète de la scène : son discours est censé faire entendre ce qui semble avoir été passé sous silence, à l'image de ce « petit rien tombé dans l'oubli » (« small forgotten thing » - l. 83) qui, à la fin du texte, ne dit pas son nom mais demeure présent, vestige d'un passé angoissant qui fait retour sans dire son nom, selon une logique spectrale qui est présente dès la première ligne avec la mention symbolique du crâne. La narration (aux accents de *memento mori*) permet donc à une esthétique de la revenance de se faire jour entre les lignes : Rahel, incarnation géographique et symbolique de la revenante, transporte avec elle des lignées d'hommes et de femmes en apparence absents de la « nouvelle version » du petit village indien. La voix de Rahel est donc une contre-voix, un contre-discours : une contre-interpellation.

➤ Paradoxes de l'hybridité, poétique de la connexion

Les candidats les plus attentifs à l'écriture étaient susceptibles, en dernière instance, de diriger leur réflexion vers l'aspect poétique de l'extrait qui parachève les questionnements précédemment identifiés.

Par un jeu à la fois symbolique et esthétique, l'impression qui se dégage de la lecture est celle d'une hybridité. Le petit village d'Ayemenem, microcosme d'un pays où se combinent des influences disparates, est dépeint comme territoire de contrastes : c'est en particulier ce que met en scène la seconde moitié du texte à travers la description de l'hôtel. Entre rejet et inclusion du passé, le nouveau complexe hôtelier semble s'ériger au carrefour d'une pluralité d'influences, entre besoins mercantiles et permanence des traditions. Toutefois, l'hybridité qui naît à ce carrefour est en fait artificielle, puisque les traditions indiennes millénaires se trouvent profondément perverties : les légendes et mythes sont vulgarisés au profit d'une certaine « saveur locale » (« Regional Flavour » l. 66) devenue argument commercial ; les demeures ancestrales sont dévoyées de leur usage premier (« Comrade Namboodiripad's house functioned as the hotel's dining-room » – l. 62) ; les produits et mets locaux en côtoient d'autres qui n'ont rien d'indien (« ginger and garlic » l. 80 / « kebabs and caramel custard » l. 78), et les références culturelles (tantôt indiennes, tantôt occidentales ; tantôt érudites, tantôt populaires...) se brouillent, noyées entre exotisme et stéréotype. La culture indienne devient un faux-semblant, une parure, une imposture, à l'instar de ces costumes ethniques colorés (l. 64) dont l'objet semble purement cosmétique. À mesure que le texte progresse, la parataxe, qui impose son rythme à l'écriture, dit, elle aussi, ce brouillage à l'échelle de la phrase puisqu'elle fait coexister une pluralité de fragments qui créent une impression de lecture paradoxale, à la fois dissonante et harmonieuse, aussi étonnante que la fusion évoquée à la ligne 60 entre Histoire, Littérature et commerce. À cet égard, l'allusion aux « performances » théâtrales est tout aussi édifiante : abrégées pour s'adapter aux exigences des touristes, ces histoires « classiques » portent le symptôme d'une troncation délibérée de la culture, et par extension de l'indianité du lieu réduite à une mascarade.

Suivant une logique du brouillage, la narration a recours à des références culturelles disparates qui se connectent et s'entrechoquent : dans un texte-palimpseste qui abonde en spectres hypotextuels, Joseph Conrad rencontre Karl Marx, et la conjonction de ces univers, tant politiques que littéraires, illustre la complexité et la richesse liées au regard porté par Rahel. En effet, même si cette dernière est

associée au « monde d'en bas », elle demeure une figure de l'entre-deux, dont l'œil neuf intellectualise la situation contemporaine de l'Inde pour s'en indigner. Quand la Bible (« paradise » l. 42 ; « Joseph » l. 51) côtoie les divinités indiennes (« Poothana » l. 73, « Krishna » l. 74), le mélange textuel qui naît sur la page est l'œuvre (ou le symptôme) d'une littérature à la fois tiraillée et riche de ce tiraillement. C'est là tout le paradoxe de ce texte : l'hybridité qui le caractérise est à la fois un risque qui menace l'Inde en l'écartant de son identité « profonde », structurelle, essentielle, mais aussi l'argile dans laquelle l'Inde est désormais moulée, façonnée.

Point culminant de l'étude : l'impression d'hybridité trouve dans la langue l'espace d'une subtile consécration. En effet, si la langue-cadre du récit est l'anglais, le texte est toutefois émaillé, à plusieurs reprises, de signifiants qui paraissent dissonants. Ceux-ci sont de nature diverse : il peut s'agir de termes indiens (notamment des noms de divinités). Il peut s'agir aussi des jeux que s'autorise le texte avec la langue anglaise tout à coup modulée, métamorphosée, comme c'est le cas avec les termes « chop-chop-chopping » (l. 80) ou encore « Whatsyourname ? » (l. 88). Ces créations ou modulations sont autant de « débords » linguistiques qui font sortir la langue de son cadre, la poétisent, la subordonnent à une autre musique ; en somme, l'indianisent, laissant s'insinuer dans le texte un rythme, une cadence et une respiration poétiques qui lui sont propres. Notons au passage qu'en faisant apparaître sur la page des termes qui *s'approprient* l'anglais – ou, pour le dire symboliquement, qui le « colonisent » – l'écriture répond à l'*expropriation* dont le village d'Ayemenem a été victime. Si d'aucuns peuvent lire dans ces aspérités linguistiques les signes d'une impureté, la langue ainsi modulée semble en fait tout à coup enrichie, à même de disputer au verbe anglais sa prétendue superbe.

Le texte de Roy se mue alors en laboratoire d'expression de la dissidence. C'est peu ou prou le même effet qui est produit par d'autres événements poétiques ou rhétoriques : les nombreuses associations imprévues d'éléments (par exemple, « thin, rocking, ribbon lawn » – l. 26-7), les métaphores personnifiantes (l'allusion au crâne de la ligne 1, ou les « thin arms » de la dernière ligne), la parataxe, les appositions et phrases averbiales qui résistent aux hiérarchies structurelles typiques du phrasé anglo-saxon, ou encore les nombreuses images étonnantes (« bronze-winged lily-trotters » – l. 12 ; « like subtropical flying-flowers » – l. 16) qui ne sont pas sans faire écho au réalisme magique. Notons enfin l'usage des majuscules (« History House », « God's Own Country », « Hotel People ») qui, en soulignant a priori la valeur de certains termes ou concepts péremptoires tels l'histoire ou le divin, la mettent à distance.

Par sa richesse, le texte invitait par conséquent les candidats ayant choisi pour cette épreuve la littérature à montrer leur intérêt pour la poétique, pour le verbe, à faire preuve d'une sensibilité à l'esthétique propre à cet extrait : les meilleures copies ont su mobiliser cet attrait pour la littérarité du texte comme moyen de se démarquer.

Rapport établi par Hubert Malfray

3.1.2. *Sujet de civilisation*

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des précédents : il a pour objectif de rappeler la méthodologie de l'épreuve de composition en civilisation, d'en préciser les exigences formelles et d'apporter quelques éclairages sur le sujet proposé cette année. Rappelons à toutes fins utiles que l'épreuve n'étant pas adossée à un programme spécifique, la maîtrise d'un socle de connaissances vastes et robustes sur l'histoire, la société et la culture des espaces anglophones est essentielle. Si l'assimilation de ces savoirs ne peut se faire que progressivement et doit débiter bien en amont de l'épreuve d'admissibilité, il est néanmoins conseillé aux candidats de consolider et d'approfondir leurs acquis pendant leur année de préparation par la consultation méthodique d'un ou plusieurs manuels de civilisation britannique et américaine ainsi que par un suivi régulier de l'actualité des pays de langue anglaise. Cette discipline d'apprentissage sera également bénéfique dans la perspective des autres épreuves du concours, et de l'épreuve hors programme en particulier. Nous reviendrons dans un

premier temps sur les attendus de l'épreuve de composition dont la méthodologie s'apparente à celle du commentaire de texte. Puis, nous identifierons les paramètres historiques et contextuels nécessaires à l'interprétation du document principal et de ses annexes avant d'esquisser quelques pistes d'analyses et de traitement du sujet.

Méthodologie de la composition en civilisation

Introduction

L'introduction a pour fonction de replacer le texte dans son contexte de production et d'en déterminer la spécificité et les enjeux principaux. À la manière d'un triangle inversé, elle pose un cadre historique général puis resserre progressivement la focale sur le document qu'il s'agit de présenter de manière synthétique : la nature du document, l'auteur, la date de parution, les thèmes centraux, l'objectif de l'auteur et les destinataires visés doivent être précisément identifiés. Ces repérages sont idéalement précédés d'une accroche : il n'est, en effet, pas recommandé d'engager son propos par une description plate du paratexte assortie de formules attendues ou scolaires telles que « This text is taken from » ; « This document was published in » ; « The document under scrutiny is » ; « The author of the text is » ; « The United States/United Kingdom has always been ». Il est préférable d'opter pour une entrée en matière plus spécifique qui annonce une lecture et une interprétation personnelles du texte⁴. Il est également opportun de résumer brièvement l'argument du texte, de commenter sa structure et sa progression sans anticiper pour autant sur le développement.

Problématique

La problématique doit être envisagée comment le fil rouge qui va guider l'analyse tout au long de la démonstration. Elle doit être spécifique et ne doit en aucun cas servir de prétexte à un plaquage de connaissances. Il est conseillé d'éviter l'accumulation de questions longues et compliquées qui permettent rarement de cerner précisément les enjeux principaux du texte et compromettent la clarté du propos. Les problématiques foisonnantes qui devancent l'analyse détaillée du texte et mentionnent des éléments ayant vocation à figurer dans le développement ne sont pas non plus souhaitables. L'énoncé de la problématique doit être synthétique sans pour autant être laconique. Afin de concevoir une problématique pertinente, les candidats veilleront à éviter les questions fermées : « We can wonder whether the text is an accurate description of the paradoxes of the U.S. Constitution » n'est pas une formulation opérante lorsqu'il s'agit d'appréhender la spécificité du regard porté par Thurgood Marshall sur la période postrévolutionnaire et sur l'ambiguïté des rédacteurs de la Constitution au regard de l'esclavage. La problématique est non seulement trop vague mais elle est aussi réductrice en adoptant une approche schématique du texte. Dans une composition de civilisation, la problématique doit s'interroger sur la manière dont le texte s'inscrit dans un contexte historique donné. La problématique soulève donc la question de l'interprétation proposée par le texte ou l'auteur d'une période historique, une perspective nécessairement subjective que les propres connaissances des candidats vont venir éclairer. Les problématiques trop larges n'évoquant le texte que de manière allusive telles que « What are the major flaws of the Constitution? », « To what extent does the text elaborate on the concepts of justice and democracy? », « What is the author trying to do in this speech? » sont également à proscrire. Notons par ailleurs que la formulation de la problématique ne peut être la simple déclinaison sous forme interrogative du plan à suivre. Cette pratique révèle un défaut de méthodologie manifeste : l'énoncé de la problématique et du plan doivent être clairement distincts afin d'éviter toute redondance. Le plan procède certes de la problématique, qui constitue la ligne directrice de l'analyse du texte, mais il ne doit pas se confondre avec elle.

⁴ À titre d'exemple, l'on pouvait proposer l'accroche suivante : "Debates over the interpretation of the Constitution have permeated the history of the United States since its founding. In recent decades, many political battles over voting rights, privacy, free speech, and social justice have been fought on constitutional grounds. The Supreme Court, which granted itself the power of judicial review in the 1803 *Marbury v. Madison* decision, thus plays a crucial role in interpreting the document that governs the interactions between citizens, states, and the federal government".

Une problématique opérante ne doit pas non plus se contenter de paraphraser le sujet principal du texte sous peine d'être infructueuse. Les candidats doivent veiller à dépasser l'étape de la simple description pour faire apparaître les ambivalences du texte, ses dimensions implicites et son caractère représentatif ou au contraire novateur. Pour autant, il n'est pas suffisant de mentionner la nature ambiguë du texte pour rendre la problématique efficace. En l'espèce, « How does the text reveal disagreements over the meaning of the Constitution? » s'interroge certes sur la visée sous-jacente du texte mais la question aurait gagné à être étoffée afin de mettre en évidence la nature de ces divergences dans le contexte des années 1980 ainsi que les évolutions historiques ayant conduit à la remise en question de certains principes entérinés dans la Constitution de 1787.

Développement

Le développement se décline généralement en trois parties énoncées dès l'introduction à la suite de la problématique. Au cours de la démonstration, les candidats doivent veiller à proposer des transitions nettes entre chacune des grandes étapes de leur argumentation afin de bien mettre en relief le passage d'une partie à une autre. Cependant, le titre des parties et sous-parties ne doit en aucun cas figurer dans le développement sous forme de plan apparent (ex. « I. A more perfect Union ; II. A flawed document ; III. Political legacies »). Le corps de la démonstration doit être intégralement rédigé et la structure du propos ne doit pas se manifester par une liste d'items.

Un premier écueil est celui du plan déséquilibré. Le nombre de pages doit être relativement équivalent pour chaque partie : les candidats doivent ainsi s'assurer qu'ils disposent de ressources et de connaissances suffisantes pour exploiter le texte et étayer leur propos dans chacune des parties sans avoir à se répéter ou à recourir au « délayage ». La démonstration n'est pas davantage un exercice de remplissage : les poncifs et généralités sont donc à éviter. L'analyse doit en effet démontrer un véritable effort de confrontation au texte, faute de quoi l'exercice risque de confiner au simple verbiage.

Chaque partie correspond à l'analyse d'une des dimensions du texte et doit s'appuyer sur des connaissances, des citations et des exemples précis permettant de faire avancer la réflexion vers l'idée suivante. L'enchaînement entre les mouvements successifs de la démonstration doit également être fluide. En effet, un plan dynamique fait apparaître une progression qui donne à voir les différents enjeux et fonctions du texte. Chaque section du développement peut ainsi être pensée comme une hypothèse de lecture du document à commenter, chacune des étapes (parties et sous-parties) s'attachant à mettre en évidence les éléments du texte qui viennent compléter ou nuancer l'interprétation précédente.

Le second écueil est celui de la paraphrase. Les développements qui se contentent de décrire et de reformuler les propos de l'auteur témoignent le plus souvent d'une compréhension lacunaire et se dispensent de toute distance critique envers les affirmations du texte ou l'argumentation de l'auteur. Par ailleurs, les relevés lexicaux et autres remarques purement stylistiques sont à manier avec une grande parcimonie, voire à proscrire s'ils n'aboutissent à aucune analyse véritable. Les procédés rhétoriques et autres effets de style et de typologie ne doivent être commentés que lorsqu'ils ont une incidence directe sur le sens et la portée du texte. Dans tous les cas, il n'est jamais pertinent de consacrer une partie entière de la démonstration à une étude stylistique ou linguistique du texte.

Un troisième écueil est celui de l'accumulation de développements récitatifs et décorrés du texte. Cette tendance conduit souvent les candidats à faire abstraction du texte au profit d'une démonstration de type dissertation. Le plaquage de connaissances va, en outre, généralement de pair avec l'absence d'analyse de pans entiers du document. Au contraire, la composition est un exercice de va-et-vient entre le texte et son interprétation. L'exercice suppose donc des retours constants au texte qui ne doit pas être traité comme un prétexte ou exploité de manière purement illustrative ou anecdotique.

Précisons par ailleurs qu'il est toujours préférable de partir du texte afin d'en proposer une analyse plutôt que d'en exploiter des passages en guise de simple illustration d'arguments exposés préalablement. Le texte est, en effet, le support premier de la réflexion à partir duquel les candidats élaborent leur démonstration et leur interprétation du document. Par souci de concision et d'efficacité, il est souhaitable que les extraits cités soient relativement brefs et précisément identifiés : les candidats veilleront donc à toujours indiquer le numéro des lignes auxquelles ils font référence.

Présentation générale du texte

Auteur et source

Le texte était la retranscription d'un discours prononcé par Thurgood Marshall en mai 1987 à l'occasion du congrès de la San Francisco Patent and Trademark Law Association, qui réunit chaque année des professionnels du droit de la propriété intellectuelle. Bien que cette allocution intervienne hors du cadre de ses fonctions officielles, Marshall est alors une personnalité publique à la renommée incontestable en sa qualité de membre de la Cour suprême des États-Unis.

Investi dans ses fonctions de juge assesseur (*Associate justice*) à la suite de sa nomination par le président démocrate Lyndon B. Johnson en 1967, Marshall est le premier Africain-Américain à accéder à ces responsabilités au sein de la plus haute juridiction fédérale. Né en 1908 dans le Maryland — un État au passé esclavagiste ayant mis en place un régime de ségrégation légale au lendemain de la Reconstruction — Marshall fut un militant actif du mouvement pour les droits civiques. Membre de la NAACP (National Association for the Advancement of Colored People) dont il fut le conseiller juridique, Marshall œuvra tout au long de sa carrière professionnelle, en tant qu'avocat puis en tant que juge, pour la reconnaissance de l'égalité raciale et de la justice sociale.

Une parfaite maîtrise du parcours de Marshall n'était pas exigible de la part des candidats ; il était néanmoins attendu qu'ils puissent fournir quelques éléments biographiques déterminants pour l'interprétation du document. En l'espèce, le fait que Marshall ait été le premier juge noir nommé à la Cour suprême devait être relevé et mobilisé dans l'analyse du texte. Les grands axes de sa philosophie du droit ainsi que son approche constitutionnelle devaient également pouvoir être identifiés, non seulement grâce aux connaissances dont disposaient les candidats, mais aussi à l'aune des éléments du texte, qui laissaient peu d'ambiguïté quant à son positionnement juridique libéral.

La nature du document à l'étude devait également être exploitée. Il s'agissait, en effet, de la retranscription d'un discours dont la dimension argumentative était particulièrement travaillée. De fait, les propos de Marshall sont précis, soigneusement choisis, et scrupuleusement étayés par des citations. Le format rigoureux de l'intervention, qui éclairait un événement contemporain (le bicentenaire de l'adoption de la Constitution fédérale) à la lumière d'une mise en perspective historique documentée, laissait supposer qu'il s'agissait d'un discours ayant vocation à faire date et à rayonner bien au-delà du cercle restreint des participants au congrès de la San Francisco Patent and Trademark Law Association. Bien que l'allocution ait été prononcée devant une assemblée de praticiens du droit réunis à l'occasion d'un événement bien spécifique, les propos de Marshall visaient à résonner plus largement dans l'espace public et à véhiculer un message – en partie polémique – dont la portée se voulait également nationale et politique.

L'on pouvait également relever que le discours avait été reproduit dans la *Harvard Law Review*, une source que les candidats pouvaient éventuellement connaître puisque Barack Obama fut président de la revue au cours de son cursus universitaire à l'École de droit de Harvard (Harvard Law School). Fondée en 1887, la *Harvard Law Review* est une publication étudiante historique et une référence incontournable pour les étudiants en droit. Véritable tremplin pour les apprentis juristes voués à devenir les étoiles montantes du droit américain, la revue vit nombre de contributeurs et contributrices accéder aux fonctions de juges à la Cour suprême, à l'instar de Ruth Bader Ginsburg, Antonin Scalia, John Roberts, Elena Kagan ou encore Ketanji Brown Jackson. Sans nécessairement disposer de ces connaissances précises, il était souhaitable que les candidats puissent, à tout le moins, identifier qu'il s'agissait d'une publication académique, en apparence destinée aux juristes et à un lectorat spécialisé. Or, l'un des enjeux du texte consistait précisément à faire apparaître la tension entre la spécificité du lectorat ou de l'auditoire auquel les propos de Marshall semblaient initialement destinés et la visée ouvertement polémique de cette participation au débat public dans un contexte de commémoration nationale. En d'autres termes, la remise en cause par Marshall du « miracle de Philadelphie » devait être replacée dans un contexte national, politique et social plus large : celui de la présidence Reagan, de l'héritage fragile du mouvement pour les droits civiques et du combat sans cesse renouvelé pour la justice sociale et l'égalité des droits.

Sens général du document

L'extrait à commenter invitait les candidats à réfléchir au caractère ambivalent de la Constitution fédérale américaine sous l'angle de la dialectique entre histoire et mémoire. D'emblée, une brève analyse du paratexte permettait de comprendre que le discours de Thurgood Marshall s'inscrivait dans le contexte des commémorations organisées à l'occasion du bicentenaire de la Constitution. À cet égard, l'histoire et les étapes ayant mené à l'adoption de ce document fondateur devaient être maîtrisées afin de ne pas verser dans des développements chronologiques approximatifs. Le texte fut, dans un premier temps, débattu, rédigé et adopté par les délégués de la Convention constitutionnelle, réunis entre mai et septembre 1787 à Philadelphie. Puis une campagne de ratification eut lieu afin de recueillir l'accord d'une majorité d'au moins neuf États sur les treize que comptaient alors les États-Unis : une étape essentielle destinée à garantir le caractère démocratique du futur système politique et de ses institutions. Malgré des débats houleux et conflictuels entre défenseurs (*Federalists*) et opposants au texte (*Anti-federalists*), le document constitutionnel est ratifié en juin 1788 par une majorité qualifiée et entre en vigueur en septembre de la même année, adossé au projet d'adopter un ensemble d'amendements protégeant explicitement les libertés individuelles et les droits fondamentaux des personnes face aux prérogatives de l'État fédéral. Le gouvernement fédéral, décliné en trois branches (législative, exécutive et judiciaire), débute ses opérations en 1789. Les dix premiers amendements (passés à la postérité sous l'appellation de *Bill of Rights*) sont ratifiés en 1791.

Afin de commémorer le bicentenaire de cet épisode fondateur, une commission est créée dès 1983 par le président Ronald Reagan, laquelle prévoit une série d'événements répartis sur trois années (1987, 1988, 1989), chacune étant axée autour d'une thématique spécifique. À la date du discours, en mai 1987, les célébrations se concentrent sur la période liminaire au cours de laquelle les délégués de la convention constitutionnelle élaborent, au prix de compromis et de compromissions, le texte et les dispositions de la future constitution. Dans l'Amérique des années 1980, ces Pères fondateurs à l'origine de la Constitution fédérale sont alors très largement célébrés en tant que héros de la nation et préfigureurs de l'exceptionnalisme démocratique étatsunien⁵. Les aspects les plus problématiques et contestables de ces figures emblématiques – s'agissant tout particulièrement de leur rapport à l'esclavage – restent en grande partie minorés voire occultés : George Washington (premier président des États-Unis), James Madison (l'un des principaux rédacteurs de la Constitution et quatrième président des États-Unis) et Thomas Jefferson (rédacteur de la Déclaration d'Indépendance et troisième président des États-Unis), pour ne citer qu'eux, étaient propriétaires de personnes maintenues en esclavage.

Dans ce contexte, le discours de Marshall faisait valoir une critique méthodique du texte constitutionnel tel qu'il fut rédigé et adopté en 1787 : de fait, le texte présente la Constitution fédérale comme le produit d'un pacte faustien, immoral, mortifère et vicié dans ses prémisses (« defective from the start », l. 12), où l'esclavage et les enjeux de sa perpétuation occupent une place centrale. Certes, les termes « *slave* » ou « *slavery* » ne figurent pas explicitement dans la Constitution, comme le rappelle Marshall qui explique toutefois que ces « omissions » (l. 24) résultent d'une volonté délibérée (« intentional », l. 24 ; « carefully avoided », l. 32) de dissimuler les contradictions inhérentes au projet prétendument émancipateur défendu par les Pères fondateurs (« the conflicting principles for which the American Revolutionary War had ostensibly been fought », l. 35-36 ; « contradiction », l. 68).

En effet, l'esclavage est évoqué de manière oblique dans le texte de 1787 et fait l'objet d'une reconnaissance implicite selon Marshall. La clause des trois-cinquièmes (« three-fifths each », l. 22 ; « three-fifths of all 'other Persons' », l. 34 ; « the three-fifths accomodation », l. 56), qui figure à l'article I, sec. 2, prévoit la prise en compte des hommes et des femmes réduits en esclavage dans le dénombrement de la population totale de chaque État, à hauteur de trois-cinquième d'une personne libre. Cette disposition permettait ainsi aux États esclavagistes du Sud de bénéficier d'une méthode de calcul favorable qui renforçait la représentation de ces États dans les institutions fédérales : en amplifiant leur poids démographique, la clause des trois-cinquièmes accroissait également le nombre d'électeurs au Collège électoral et le nombre de sièges dont les États esclavagistes disposaient à la

⁵ Il s'agit des *Founding Fathers*, une locution en partie remise en question dans l'historiographie au cours des dernières décennies.

Chambre des Représentants (dans la mesure où le contingent d'élus propre à chaque État était déterminé en proportion de leur population respective). En outre, l'article I, sec. 9 de la Constitution prévoit que l'importation d'esclaves ne peut être interdite par le Congrès fédéral avant l'année 1808, ce qui permet, *de facto*, le maintien de la traite transatlantique pendant vingt années supplémentaires (« slave trade », l. 27 ; « carrying trade » ; « transporting slaves from Africa », l. 28 ; « the right of the Southern states to continue importing slaves was extended, officially, at least until 1808 », l. 58-59)⁶. Enfin, l'article IV, sec. 2 exige que les esclaves fugitifs, qui chercheraient à se prévaloir de législations plus favorables dans certains États pour revendiquer leur liberté, soient rendus à leurs propriétaires légaux.

Cruciaux pour l'adoption du texte constitutionnel de 1787, ces compromis et concessions sur l'esclavage se révèlent *in fine* intenable. Ayant semé les germes d'un irrépressible conflit, ces accommodements précèdent, en effet, de quelques décennies seulement l'éclatement d'antagonismes sectionnels qui aboutissent à la guerre de Sécession (1861-1865), à la défaite des États confédérés et aux trois amendements de la Reconstruction que sont les XIII^e, XIV^e et XV^e amendements (« several amendments, a civil war, and momentous social transformation », l. 13 ; « a document which laid a foundation for the tragic events that were to follow », l. 46-47 ; « a bloody civil war before the thirteenth amendment could be adopted », l. 86).

Tout en pointant ces manquements qui entachent le texte constitutionnel originel, Marshall souligne, par ailleurs, les conséquences néfastes et durables de ces compromissions pour les populations exclues du périmètre de la citoyenneté réelle, à savoir les femmes (« women did not gain the right to vote for over a hundred and thirty years », l. 22-23) mais surtout les populations noires américaines. Discriminées en droit mais aussi *de facto*, les personnes racisées demeurent, en effet, victimes d'abus et d'inégalités systémiques pendant de nombreuses décennies, malgré l'abolition de l'esclavage et l'adoption d'amendements censés garantir leur citoyenneté pleine et entière (« the effects of the framers' compromise have remained for generations », l. 67 ; « the tragic events that were to follow », l. 45 ; « not the consequences slavery would have for future Americans », l. 87). Ces références voilées aux discriminations raciales, à la ségrégation légale (*Jim Crow laws* ; *Plessy v. Ferguson*), aux lynchages ainsi qu'aux avancées législatives et jurisprudentielles permises grâce aux actions des militants du mouvement pour les droits civiques (voir *infra*) rappelaient aussi l'engagement personnel de Thurgood Marshall en faveur de la justice sociale et de l'égalité raciale.

En porte-à-faux avec la dimension apologétique des commémorations du bicentenaire, dont il dénonce le patriotisme naïf, les propos de Marshall reflètent tout autant son parcours professionnel militant que son interprétation libérale et pragmatique de la Constitution, conçue comme un document organique, évolutif et perfectible.

Contextes

a) Contexte politique

Bien qu'aucune référence explicite au contexte politique, institutionnel ou partisan ne figurait dans cet extrait, il était possible d'analyser plusieurs passages du texte à l'aune des orientations idéologiques et gouvernementales de l'administration Reagan.

Élu en 1980 puis réélu en 1984, Ronald Reagan mène au cours de ses deux mandats une politique conservatrice en matière sociale, et néolibérale en matière économique, doublée d'une volonté de réduire le rôle et le soutien de l'État fédéral en faveur des États fédérés. Cette redéfinition du fédéralisme à l'échelle nationale s'accompagne d'une politique de diminution des impôts mais aussi de réduction du déficit de l'État fédéral. Ces orientations, qui se traduisent par un amoindrissement voire une suppression des subventions fléchées vers des programmes de réduction des inégalités économiques et sociales ou des disparités géographiques (le *busing* par exemple), affectent principalement les populations africaines-américaines dans de nombreux États. S'agissant de la politique extérieure, l'ère

⁶ La loi interdisant l'importation d'esclaves et la participation des États-Unis à la traite internationale entre en vigueur le 1^{er} janvier 1808 (*An Act Prohibiting the Importation of Slaves*).

Reagan se caractérise en revanche par la volonté de renforcer les capacités militaires des États-Unis, lesquelles supposent une hausse du budget alloué aux dépenses liées à la défense dans un contexte d'accroissement des tensions avec l'Union soviétique et ses alliés.

S'ils n'apparaissent pas de manière évidente dans le texte, ces éléments sont néanmoins importants pour analyser le rapport de Marshall au concept, selon lui dévoyé, de « patriotisme » mentionné dans le premier paragraphe. En effet, comme le suggère l'annexe n°1, les commémorations du bicentenaire sont aussi l'occasion pour Reagan de célébrer l'exceptionnalisme du projet démocratique étatsunien, la nature providentielle de sa destinée nationale et son implacable défense de la liberté face aux menaces et aux agressions, dès sa fondation. Cette instrumentation par Reagan de la Constitution qui érige les Pères fondateurs comme gardiens de la liberté face à l'oppression doit ainsi être comprise dans le contexte spécifique de la Guerre froide. Or, c'est précisément cette distorsion opportuniste de l'histoire des États-Unis que pointe Marshall lorsqu'il dénonce les lacunes de cette simplification à outrance des circonstances de l'adoption du texte constitutionnel (« proud proclamations of the wisdom, foresight, and sense of justice shared by the framers », l. 3-4 ; « the tendency for the celebration to oversimplify, and overlook the many other events », l. 5-6 ; « a complacent belief », l. 7 ; « a concept that is vastly different », l. 15).

Enfin, en matière de justice et du droit pénal, les années de présidence Reagan s'inscrivent dans le prolongement direct des politiques mises en place sous l'administration Nixon (*War on drugs ; Tough on crime policies*) : le durcissement des sanctions envers les auteurs d'infractions liées aux stupéfiants et la criminalisation accrue des consommateurs, acheteurs et vendeurs de drogue, tout particulièrement de crack, affectent de manière disproportionnée les plus modestes, certaines minorités raciales et ethniques (noires et hispaniques principalement) et conduisent à une augmentation considérable du nombre de personnes incarcérées. Cette logique répressive biaisée a pour effet de renforcer des dynamiques inégalitaires héritées de l'esclavage et des lois de ségrégation raciale en accentuant la sur-représentation carcérale des populations africaines-américaines⁷. Dans ce contexte d'accentuation des disparités raciales liée aux orientations de l'administration Reagan en matière de politique pénale, Marshall fait plusieurs fois référence aux limites de la démocratie américaine lorsqu'il évoque les entraves persistantes à l'égalité des droits qui compromettent l'idéal démocratique que les États-Unis sont supposés incarner (« the more perfect Union *it is said* we now enjoy », l. 8 ; « have remained for generations », l. 67 ; « the contradiction between guaranteeing liberty and justice for all, and denying both to Negroes », l. 68 ; « the consequences slavery would have for future Americans », l. 87).

b) Contexte social et historique

Plusieurs références historiques, explicites ou plus ténues, sont également mobilisées par Marshall dans son discours. Comme indiqué précédemment, Marshall exerça la profession d'avocat au début de sa carrière et participa activement au mouvement pour les droits civiques des années 1950 et 1960, notamment en tant que conseiller juridique auprès de la NAACP. À ce titre, Marshall défendit les intérêts des requérants dans les affaires ayant conduit aux arrêts de la Cour suprême *Brown v. Board of Education of Topeka*, 1954 et *Boynton v. Virginia*, 1960⁸. Les actions des militants du mouvement pour les droits civiques aboutirent après des années de lutte, à l'adoption du *Civil Rights Act* en 1964 puis du *Voting Rights Act* en 1965 qui permirent à l'État fédéral de prévenir et sanctionner les atteintes à l'égalité des droits (notamment le droit de vote) qui ciblaient tout particulièrement les Africains-Américains dans les États du Sud.

Rappelons que ces principes de justice et d'égalité raciale furent entérinés, dès la fin de la guerre de Sécession, en 1868 et 1870 par les XIV^e et XV^e amendements (*birthright citizenship ; due process ; equal protection of the laws ; right to vote*) sans pour autant empêcher les États fédérés de pratiquer des formes de discrimination raciale et de ségrégation systématiques grâce à des techniques de

⁷ Voir par exemple le documentaire *13th* (2016) de la réalisatrice Ava DuVernay ou la monographie *The New Jim Crow : Mass Incarceration in the Age of Colorblindness* (2010) de Michelle Alexander.

⁸ Le premier arrêt opère un revirement de jurisprudence sur la question de la ségrégation raciale dans les écoles publiques jugée contraire à la Constitution. De fait, il invalide l'arrêt *Plessy v. Ferguson* de 1896 (voir infra). Le second juge contraire à la Constitution le principe de la ségrégation raciale dans les transports et dans les infrastructures de transports publics.

contournement du droit jugées constitutionnelles par la Cour suprême en 1896 dans l'arrêt *Plessy v. Ferguson*. On perçoit ainsi tout le poids du passé esclavagiste des États-Unis sur les populations noires, un passé qui ne passe pas, comme le relève Marshall, tant que les États-Unis continueront de souscrire au mythe d'une Constitution exemplaire et providentielle.

Les candidats devaient, en outre, être en mesure d'explicitier la référence au droit de vote des femmes et au XIX^e amendement ratifié en 1920 (« Women did not gain the right to vote for over a hundred and thirty years », l. 22-23). Les candidats pouvaient également commenter la formulation de Marshall qui laissait dans l'ombre le fait que les femmes noires demeuraient largement privées du droit de vote dans le Sud pour des raisons identiques à celles qui excluaient les hommes noirs sur des fondements détournés (*poll taxes, literacy tests, grandfather clause*). Enfin, l'arrêt *Dred Scott v. Sanford* de 1857, dont un extrait du verdict était cité par Marshall, méritait également que l'on s'y attarde (l. 71 et suiv.) : cette décision – tristement célèbre – de la Cour suprême avait dénié aux personnes noires la possibilité de se constituer comme requérant devant les tribunaux fédéraux au motif qu'ils ne pouvaient prétendre à la citoyenneté américaine du fait de leur race. Cette exclusion, motivée par un raisonnement juridique ancré dans une lecture raciste de la Constitution américaine, laissait peu de doutes, selon Marshall, quant aux intentions pro-esclavagistes des rédacteurs du texte original.

c) Dimension historiographique

Au cours des années 1980, de nouvelles approches historiographiques, déjà amorcées depuis les années 1960, amènent un nombre croissant d'historiennes et d'historiens à aborder les événements et les processus historiques sous un jour neuf. En s'intéressant aux processus culturels et sociaux ainsi qu'aux groupes démographiques jusqu'alors marginalisés, minorés ou occultés, les tenants de ce « tournant culturel » s'attachent à restituer leur importance et leur singularité aux protagonistes oubliés de l'histoire. Les dynamiques politiques, économiques, sociales ou culturelles ascendantes (*bottom-up*), impulsées par la société civile dans sa pluralité (les femmes, les minorités raciales et ethniques, les populations ouvrières ou rurales), deviennent des champs d'études à part entière tandis que les figures canoniques longtemps célébrées dans les récits historiques traditionnels font l'objet d'un examen critique et d'une remise en question parfois corrosive (cf. Howard Zinn, *The People's History of the United States*, 1980).

Cette attention portée au « peuple » dans sa diversité individuelle et collective fait écho à la conception de l'histoire que revendique Thurgood Marshall. Contrastant radicalement avec l'approche exceptionnaliste et hagiographique de Reagan (annexe 1), Marshall s'attache à déconstruire le mythe des Pères fondateurs et d'une démocratie américaine triomphante en historicisant l'épisode fondateur de la convention de Philadelphie et en faisant apparaître ses dimensions les plus ambiguës et contestables (« nor do I find the wisdom, foresight, and sense of justice exhibited by the framers particularly profound », l. 10-11 ; « they did not have in mind the majority of America's citizens », l. 19 ; « the framers possessed no monopoly on the ability to trade moral principles for self-interest », l. 60 ; « they [...] set an unfortunate example », l. 61 ; « the unpleasant truth of the history of slavery », l. 64).

Présentation des annexes

Annexe 1. Ronald Reagan, “Remarks at the Bicentennial Celebration of the United States Constitution”, 16 September 1987.

La première annexe constituait l'exacte antithèse du discours de Marshall puisque cet extrait d'une allocution du président des États-Unis Ronald Reagan vantait les mérites des commémorations du bicentenaire de la Constitution. Dans le document proposé, Reagan célébrait sans réserve la Constitution de 1787, érigée comme fondement même de la démocratie américaine, et mettait en valeur la notion de liberté, consacrée par les Pères de la nation (à l'instar de Madison, pourtant propriétaire d'esclaves), comme pierre angulaire du système républicain étatsunien (« free self-government »).

La mise en exergue du caractère permanent de la Constitution (« time has changed. But the basic premise of the Constitution hasn't changed ») contrastait avec les propos de Marshall qui envisageait, au contraire, le texte et son interprétation comme évolutifs et flexibles (« I do not believe that the meaning of the Constitution was forever 'fixed' at the Philadelphia Convention », l. 9-10 ; « the evolving nature of the Constitution », l. 17). De fait, le président des États-Unis et le juge de la Cour suprême faisaient valoir deux visions du droit et de la jurisprudence rigoureusement antagonistes. L'annexe permettait, en effet, de comprendre que Reagan privilégiait une approche originaliste du contrôle de constitutionnalité (*judicial review*) et une lecture de la Constitution fidèle à l'intention des rédacteurs du texte ainsi qu'à la signification la plus communément admise des dispositions constitutionnelles au moment de leur adoption. Bien qu'il se distingue du littéralisme ou du textualisme, l'originalisme appréhende ainsi la Constitution de manière relativement formelle et étroite (« a chart and a compass for us to study, to consult, and obey »). Ce mode d'interprétation jurisprudentiel se différencie par conséquent de méthodes interprétatives plus pragmatiques qui envisagent la Constitution à l'aune d'évolutions sociales ou sociétales.

Par ailleurs, Reagan insistait sur le caractère providentiel de la construction des États-Unis en tant que nation (« the signers of the Declaration of Independence acted with a firm reliance on the protection of divine providence' » ; « the glory of the American people that they were not blindly bound to the past » ; « God governs in the affairs of men ») sans s'attarder sur les distorsions historiques et mémorielles léguées par ce récit mythique des origines et sur les paradoxes de cette période fondatrice. En l'espèce, on relevait plusieurs références au peuple dans son ensemble (« his fellow citizens » ; « the American people », « their own good sense » ; « for over 200 years, we've lived with freedom under law ») comme si le terme allait de soi et pouvait faire l'objet d'une définition consensuelle. Les propos de Reagan faisaient ainsi écho en négatif à ceux de Marshall, lequel invitait son auditoire à repenser le sens de la formule « We the people », et à prendre conscience de sa portée, *de facto* étriquée dans la perspective des rédacteurs de la Constitution, car limitée aux seuls hommes blancs. À l'inverse, Reagan évoquait le peuple de manière générale et indifférenciée, masquant ainsi les accommodements blâmables des Pères fondateurs avec les partisans de l'esclavage et de la suprématie blanche.

Annexe 2. Frederick Douglass, *The Constitution of the United States: Is it Pro-Slavery or Anti-Slavery? A Speech Delivered in Glasgow, March 26, 1860*, Halifax: T. & W. Birtwhistle, 1860.

La seconde annexe invitait à replacer le discours de Marshall dans une perspective historique plus large, à la lumière des débats qui apparaissent dès le milieu du XIX^e siècle et opposent deux lectures diamétralement opposées de la Constitution américaine. À partir des années 1840, une première interprétation défendue par William Lloyd Garrison et une partie des abolitionnistes conçoit la Constitution comme un texte foncièrement corrompu, ayant délibérément préservé l'esclavage et permis au système esclavagiste de prospérer. À l'inverse, d'autres militants comme Frederick Douglass, dont l'extrait d'un discours était proposé, s'emploient à démontrer que la Constitution n'offre en réalité aucun fondement légal à la pratique de l'esclavage et à sa perpétuation. Les arguments mobilisés dans le cadre de ce débat pouvaient être développés par les candidats.

À l'appui de la thèse selon laquelle la Constitution tolérerait voire encouragerait l'esclavage, les éléments suivants étaient susceptibles d'être évoqués :

- 3/5 clause (art. I, sec. 2, clause 3) et incidence sur le poids politique des États esclavagistes, sur leur représentation au Congrès et sur le nombre de leurs grands électeurs au Collège électoral ;
- le système du fédéralisme qui reconnaît la double compétence de l'État fédéral et des États fédérés, limitant la capacité du gouvernement fédéral à interférer dans les domaines non explicitement mentionnés comme relevant de ses prérogatives (*Tenth amendment*) ;
- absence dans la Constitution de formulation récusant explicitement l'esclavage ou ouvrant la voie à une abolition future ;
- la clause sur les esclaves fugitifs ("fugitive slave clause" ; art. IV, sec. 3, clause 3)

Au contraire, les opposants à cette interprétation de la Constitution comme texte pro-esclavagiste font valoir les points suivants :

- absence dans la Constitution de formulation reconnaissant explicitement l'esclavage, approuvant le système esclavagiste ou interdisant son abolition ;
- absence de toute mention des termes « *slavery* » ou « *slave* » (« *other persons* » ; « *such persons* » ; « *no person held in service or labor* »).
- *Fourth amendment* perspective d'une abolition graduelle envisagée (Article 1, Section 9: abolition of international slave trade ; prohibition of the importation of slaves after 1808)
- (« the right of people to be secure in their persons [...] against unreasonable seizures shall not be violated »).
- *Fifth amendment* (« no person shall be [...] deprived of life, liberty, or property without due process of law »).
- *Eighth amendment* (prohibition of « cruel and unusual punishments »)

En considérant la Constitution de 1787 comme un blanc-seing accordé aux États esclavagistes, Thurgood Marshall s'inscrivait ainsi dans une veine garrisonienne. Toutefois, on décelait, chez Marshall comme chez Douglass, le refus d'une lecture consistant à interpréter la Constitution à la lumière des intentions des Pères fondateurs et de leurs motivations sous-jacentes (« the secret motives, and dishonest intentions » ; « not what they were ashamed or afraid to say, and really omitted to say »). En effet, c'est avant tout le texte, dans sa dimension la plus immédiate et explicite, qui conditionne l'interprétation de la Constitution et non quelque volonté cachée qu'il s'agirait de mettre au jour. Enfin, si Douglass semblait préconiser une approche stricte du texte constitutionnel, Marshall estimait, quant à lui, que la Constitution de 1787 est foncièrement entachée de vices démocratiques mais également rendue obsolète par les amendements de la Reconstruction (« while the Union survived the Civil War, the Constitution did not », l. 88).

Annexe 3. Ruth Bader Ginsburg, « Dissenting opinion in *Shelby County v. Holder* », *Shelby County v. Holder*, 570 U.S. 529 (2013).

La troisième annexe était un extrait de l'opinion dissidente formée en 2013 par la juge Ruth Bader Ginsburg, alors membre de la Cour suprême, dans l'arrêt *Shelby County v. Holder*. Cette décision eut un retentissement certain dans l'opinion publique puisqu'elle invalidait plusieurs sections du *Voting Rights Act* de 1965 (VRA dans le texte). Cette législation fédérale majeure dans l'histoire des droits civiques aux États-Unis autorisait notamment l'État fédéral à contrôler la légalité du droit électoral et du déroulement des scrutins dans plusieurs États fédérés ayant un passé de discriminations raciales. Le *Voting Rights Act* permettait également à l'État fédéral d'exercer un pouvoir d'instruction et de vérification du fonctionnement électoral de ces États en cas de modification de certaines règles ou pratiques afférentes au droit de vote.

L'arrêt de la Cour suprême *Shelby County v. Holder* de 2013 est donc un jalon jurisprudentiel important dans l'histoire du droit de vote aux États-Unis puisqu'il suspend l'application de certaines sections (4b et 5) du *Voting Rights Act*, invalidant notamment la formule permettant de déterminer quels États fédérés sont concernés par des mesures de contrôle de l'appareil fédéral (*federal oversight / preclearance*) De fait, depuis 2013, certains États ont ainsi pu modifier leur législation afin de rendre plus difficile l'accès au vote (nécessité d'une carte d'identité, critère de résidence fixe ; interdiction d'inscription en ligne sur les listes électorales, entraves au vote à distance, au vote anticipé, impossibilité de s'inscrire sur les listes électorales le jour du scrutin...).

Outre l'intérêt de cette annexe au regard de la question persistante des discriminations et des inégalités raciales, l'opinion de Ginsburg était riche d'enseignement d'un point de vue constitutionnel. Comme Thurgood Marshall, Ginsburg fondait son approche jurisprudentielle sur une méthode d'interprétation pragmatique de la Constitution, à la lumière des amendements de la Reconstruction. Comme l'explique la juge libérale, le caractère constitutionnel ou non d'une législation doit s'évaluer à l'aune des résultats recherchés par tel amendement ou telle disposition constitutionnelle. En l'espèce,

le Congrès était habilité par le *Voting Rights Act* à mettre en œuvre toute action visant à protéger les droits des Africains-Américains conformément aux buts recherchés par les amendements de la Reconstruction, notamment le XV^e amendement, qui interdit les discriminations dans l'accès au vote sur le fondement de la race, de la couleur de peau ou d'une condition de servitude antérieure (« The right of citizens of the United States to vote shall not be denied or abridged by the United States or by any State on account of race, color, or previous condition of servitude ».) Par ailleurs, les deux juges libéraux partageaient une vision similaire quant à la révolution opérée par les amendements de la Reconstruction : là où Thurgood Marshall estimait qu'ils avaient radicalement transformé et infléchi la portée du texte originel de 1787, Ruth Bader Ginsberg soutenait que les XIII^e, XIV^e et XV^e amendements invitaient à lire et à interpréter la Constitution sous un jour résolument nouveau.

Axes d'analyse

Thématiques et enjeux du texte

Les thématiques et axes principaux du texte étaient les suivants :

- Un discours polémique refusant toute forme de patriotisme naïf et portant un regard critique sur les commémorations dithyrambiques du bicentenaire du texte de 1787
- Une dénonciation de l'hypocrisie et des contradictions des Pères fondateurs et une remise en cause du caractère providentiel et exceptionnel du projet démocratique étatsunien ; les apories de l'exceptionnalisme américain : une démocratie imparfaite
- Une mise en exergue du caractère trompeur (et en réalité étriqué) des premiers mots du préambule de la Constitution (« We the people ») et une invitation à restituer à cette formulation sa signification inclusive, pleine et entière
- Une réflexion sur la notion de souveraineté populaire et le mécanisme des *checks and balances*
- Une réactivation du débat (déjà présent au XIX^e siècle ; cf. annexe 2) autour de la Constitution comme document pro-esclavagiste ou anti-esclavagiste
- Une conception organique, flexible et perfectible de la Constitution dont les ajustements doivent être dictés par un principe de réalité et de pragmatisme, en suivant l'évolution de la société
- Une approche libérale des sources normatives du droit et de la jurisprudence ; un rejet de l'originalisme comme grille de lecture constitutionnelle (cf. annexe 1 : retrouver l'intention des Pères fondateurs, des rédacteurs de la Constitution, la signification du texte à la date de son adoption)
- Une mise en évidence des conséquences pérennes et néfastes de ce texte de compromis et de compromissions pour les populations africaines-américaines
- Une mise en perspective historique des inégalités pesant sur les populations africaines-américaines dans un contexte d'accroissement des politiques répressives, de durcissement du droit et de la justice pénale et de désintérêt de l'administration Reagan envers les problématiques d'inégalités raciales
- Un regard rétrospectif interrogeant le rôle de l'histoire et la dialectique entre histoire et mémoire
- Une réflexion historique faisant écho à des évolutions historiographiques contemporaines (*cultural turn, social history, people's history, bottom-up history...*)
- Une réflexion sur l'héritage légué par ces distorsions mémorielles et sur le caractère performatif de certains mythes (l'impact concret de l'écriture de l'histoire et de sa transmission sur les représentations culturelles, les dynamiques sociales, la reproduction des inégalités...)

Problématisation et organisation des idées

Une problématisation possible pouvait concerner la manière dont la défense de l'égalité des droits et de la justice sociale passe, selon Marshall, par une relecture et une prise de distance critique envers les mythes fondateurs de la république étatsunienne. Il était ainsi judicieux de s'intéresser à l'articulation

entre histoire, droit et société depuis la fondation des États-Unis en tant que nation en s'interrogeant sur le rôle politique de sa branche judiciaire : garante de l'État de droit et des libertés individuelles, l'institution judiciaire n'est pas seulement en charge de faire appliquer les lois mais aussi de les faire évoluer au regard des transformations sociales et sociétales. Les problématiques suivantes pouvaient ainsi être proposées : "To what extent does Thurgood Marshall's speech, which urges Americans to face the flawed history of the nation's founding, also reveal a pragmatic vision of the Constitution as a living document?"; "Thurgood Marshall's speech invites his audience and the American people at large to consider the contradictions and questionable compromises that lie at the root of the nation's founding. In so doing, he challenges the myths that have long dominated the historical narrative of American exceptionalism and puts forward a liberal interpretation of the Constitution as a flexible and ever-changing document".

Outre la précision des connaissances et la robustesse des compétences méthodologiques, les éléments suivants ont été valorisés : une contextualisation large et une maîtrise assurée de la chronologie et des chrononymes (les années 1780 et la jeune République ; les années 1860, la guerre de Sécession et ses conséquences ; la Reconstruction ; les années 1980) ; les lectures du texte qui faisaient dialoguer les époques et mettaient en perspective le texte de 1787 au regard des évolutions ultérieures ; les analyses qui parvenaient à déborder le seul cadre constitutionnel pour envisager la question de l'héritage mémoriel, historique, historiographique de ce moment fondateur et son instrumentalisation à des fins nationalistes ou opportunistes ; les approches qui entrecroisaient les thématiques (la Constitution, le système esclavagiste, les tensions sectionnelles apparues dès les années 1820, le mouvement abolitionniste, le mouvement pour les droits civiques, les lois Jim Crow, les méthodes d'interprétation juridique, le rôle de la Cour suprême, l'instrumentalisation de l'histoire, la dialectique entre histoire et mémoire) et ne se limitaient pas à un seul aspect du texte ; l'utilisation d'un vocabulaire adapté aux thématiques traitées (*judicial review* ; *originalism* ; *textualism* ; *Associate / Chief Justice* ; *sectionalism* ; *to ratify* ; *to overrule...*)

L'épreuve de composition requiert des connaissances étendues et une rigueur méthodologique qu'ont su démontrer les meilleures copies. Nous adressons nos sincères encouragements aux futurs candidats en espérant que le présent rapport ainsi que les conseils dispensés pourront leur être profitables dans le cadre de leur préparation au concours.

Rapport établi par Auréliane Narvaez

3.2. Seconde partie : exercice de linguistique

La deuxième partie de l'épreuve écrite de cette session 2023 a, comme la session précédente, consisté en un exercice de linguistique. Rappelons que cette deuxième partie d'épreuve peut également porter sur une traduction en français d'une partie du texte, comme cela avait été le cas en 2021. Nous tenons à réaffirmer qu'il serait inopportun d'estimer qu'une alternance entre sujets de traduction et de linguistique pourrait exister, comme on aura pu le constater entre les sessions 2022 et 2023. Il serait donc préjudiciable de ne pas se préparer sérieusement aux deux types d'épreuves.

Les conseils donnés pour les épreuves de linguistique dans les rapports du jury de 2020 et 2022 restent d'actualité, nous ne pouvons que vivement encourager les futurs candidats à les consulter.

Exercice de linguistique associé au sujet de littérature

Le sujet associé au sujet de littérature portait sur les noms composés et se présentait sous la forme suivante :

À partir d'exemples choisis dans le passage compris entre la ligne 1 (« *Years later* ») et la ligne 38 (« *about the smell.* »), vous traiterez en français le sujet ci-dessus de manière structurée.

Vous établirez une classification cohérente des formes choisies pour illustrer votre propos et étudierez le fonctionnement de ces formes. Une analyse des différents types d'emplois et des éventuelles caractéristiques communes à tous ces emplois devra structurer votre démonstration. Par le biais de manipulations et de comparaisons, vous proposerez également des micro-analyses en contexte.

1. Introduction et définition des termes

Pour les sujets de ce type, il convient tout d'abord de bien cerner les enjeux, de définir les termes de façon pertinente afin de pouvoir opérer dans un second temps une sélection précise d'occurrences dans le texte. Une connaissance fine des catégories grammaticales est un prérequis indispensable et une bonne préparation à l'épreuve intègrera des révisions sur les concepts de nature et de fonction.

a. Noms composés

Le nom composé entre dans ce qu'il est convenu d'appeler les relations internominales, c'est-à-dire, au sens le plus strict, la mise en relation plus ou moins proche de deux noms. Les trois grands types de relations internominales sont les constructions de type Nom-Préposition-Nom, où OF est souvent utilisé, mais n'est pas exclusif (symbolisées NPrépN ou N OF N), les constructions génitives (N'sN) et les mots composés (NN), qui nous intéressent ici.

S'il n'était pas question de traiter les relations internominales dans leur ensemble, il convenait de garder les différentes relations à l'esprit afin de pouvoir les contraster dans les analyses en contexte.

Le type de relation internominale utilisé dépend en grande partie du lien perçu par l'énonciateur entre les deux noms : cette relation va plus ou moins de soi, du moins préconstruit (NPrépN) au plus préconstruit (NN).

b. Élargissement de la catégorie

Si *stricto sensu*, il est convenu que les noms composés sont de type NN, il est néanmoins admis que les éléments constitutifs d'un nom composé ne sont pas forcément tous deux de nature nominale : si *hospital bed* (l. 2) est effectivement composé de deux noms, ce n'est pas le cas pour *inflow* (l. 6), composé de l'adverbe *in* et du nom *flow*, qui n'en demeure pas moins un nom composé.

Le nom composé peut donc être défini comme une entité nominale dont la formation fait intervenir deux éléments (aussi appelés bases ou lexèmes) qui peuvent eux-mêmes être nominaux, sans que cela ne soit nécessaire.

On pourra ajouter que certains noms composés possèdent plus de deux éléments (ex : *mother-in-law*), mais il n'y en avait pas dans l'extrait du texte à étudier.

c. Exclusions et précisions de la catégorie

Puisque le sujet concerne exclusivement les noms composés, les composés d'autres natures n'étaient donc pas à étudier, et pouvaient tout au plus servir à contraster et aider à définir les pourtours du sujet. Des adjectifs tels que *bronze-winged* (l. 12) et *splay-footed* (l. 13) ou des adverbes comme *underwater* (l. 12), *nowhere* (l. 18) ou *upstream* (l. 25) ne font donc pas partie des expressions à analyser.

Il convenait également d'exclure les cas de dérivation par affixation (l'adjonction de préfixes et de suffixes à une base lexicale). Le mot résultant d'une affixation est un dérivé et non un nom composé. C'est le cas, par exemple, de *hutments* (l. 21), composé du nom *hut* et du suffixe *-ment*. La principale

différence entre la dérivation et la composition est que dans le deuxième cas, les deux éléments mis en relation existent indépendamment, alors que dans la dérivation, les affixes n'ont pas d'existence autonome.

De même, un cas spécifique de composition devait être identifié et exclu : les composés grecs, comme *calligraphy* (l. 36). S'ils sont effectivement composés de deux « bases », ces bases ne sont pas indépendantes ni utilisables séparément.

d. Groupe nominal ou nom composé : limites

Il peut parfois apparaître difficile d'affirmer si un syntagme nominal est composé d'un nom précédé d'un adjectif épithète ou s'il s'agit d'un nom composé.

Nous pouvons, pour illustrer cette difficulté, comparer *plastic bags* (l. 16) et *mustard streaks* (l. 22-23). Dans le premier cas, *plastic bags* peut être glosé par *bags made of plastic*, une sous-catégorie de *bags* étant ainsi créée. La glose fait ressortir la nature nominale de *plastic*, qui représente la matière dans laquelle sont faits les sacs. Le même type de glose n'est pas possible pour la deuxième expression : il ne s'agit pas ici, et pour cause, de *streaks made of mustard*, puisque le cotexte nous indique clairement la matière des *streaks*. On ne peut donc comprendre *mustard* ici que comme l'adjectif de couleur et non le nom (même si le premier est le produit d'une recatégorisation grammaticale du deuxième), une glose satisfaisante pouvant être *mustard-coloured streaks*.

On peut noter que la plupart des dictionnaires, dont l'*Oxford English Dictionary* (OED), donnent à *plastic* et *mustard* deux natures distinctes (nom et adjectif), néanmoins, nous pourrions voir par la suite que le sens véhiculé par *plastic bags* est différent de celui de *mustard streaks*, ce qui nous pousse à placer le premier dans les noms composés, mais pas le second, que nous laisserons dans la catégorie des syntagmes nominaux.

2. Développement

Le développement, pour ce type de sujet, ne saurait se réduire à une liste d'occurrences plus ou moins bien décrites. Il s'agit, comme la consigne le demande, d'organiser les occurrences relevées de façon cohérente, d'analyser les différents emplois, de chercher des caractéristiques communes, et de proposer des micro-analyses.

Plusieurs problématiques pouvaient permettre aux candidats de répondre au sujet de façon satisfaisante, il ne sera pas ici question d'en dresser une liste. Tout questionnement montrant une progressivité logique du traitement des occurrences choisies était acceptable.

Les points suivants se proposent de donner des pistes de traitement et des micro-analyses éclairantes sur certains fonctionnements des noms composés, partant des caractéristiques les plus fondamentales pour progresser vers des points plus complexes.

a. Nom noyau/Nom principal

Puisque le nom composé (au sens strict) est souvent formé à partir de deux noms distincts, il convient de se demander lequel de ces noms régit le syntagme, c'est-à-dire son noyau. Si l'on prend l'exemple de *paddy-farmer* (l. 6), on peut dire qu'il s'agit avant tout d'un *farmer*, et que *paddy* vient ajouter une spécificité sur le type de cultures (ici, le riz) : le nom noyau est donc *farmer*, deuxième nom dans l'ordre de lecture (que nous appellerons donc N₂). L'expression en N OF N de la même réalité ?*farmer of paddy* aurait pour noyau N₁ (le premier dans l'ordre de lecture), le groupe prépositionnel le suivant apportant la spécificité du type de culture.

Cette disposition doit forcément faire penser à la position épithète en anglais, très largement pré-nominale, qui entraîne de nombreux linguistes à considérer cet usage du nom N₁ comme un usage

adjectival. L'autre argument pouvant étayer cette interprétation est l'invariabilité de N_1 au pluriel, ce que l'on peut voir avec *tough toe-nails* (l. 31) : c'est N_2 qui porte le pluriel, alors que N_1 demeure invariable (ce qui ne serait pas le cas dans un N OF N : *the tough nails of the toes*).

Ces remarques s'appliquent aux noms composés les plus prototypiques (N_1N_2) dont : *hospital bed* (l. 2), *lily-trotters* (l. 12), *riverbed* (l. 22), *factory effluents* (l. 25), *hotel guests* (l. 32-33) ou encore *speedboat* (l. 33) ou *rainbow* (l. 34).

Le texte comporte quelques noms composés qui mettent en relation des éléments qui ne sont pas uniquement nominaux, comme *inflow* (l. 6) mentionné précédemment ou *backwaters* (l. 6), dont on peut se demander si *back* est un adverbe, un nom ou un adjectif, ou encore *flying-flowers* (l. 16, composé d'un gérondif et d'un nom).

b. Forme graphique

Les exemples donnés dans la partie précédente montrent la variété graphique au sein de la catégorie des noms composés.

Les deux bases peuvent être séparées par un espace (*plastic bags*), par un trait d'union (*toe-nails*) ou être soudées (*rainbow*) sans que cela n'influe sur la compréhension du composé.

On peut constater que d'une manière générale, les composés commencent à être orthographiés historiquement en deux mots, puis le lien graphique se renforce, en passant par le trait d'union pour aboutir à la soudure.

Néanmoins, il existe de nombreux noms composés pour lesquels deux formes cohabitent ou ont cohabité. C'est le cas dans le texte, avec la présence de *saltwater* (l. 5) et *salt water* (l. 6). On peut interroger cette différence, et proposer que leur fonction au sein de l'énoncé a entraîné l'énonciateur à utiliser des formes distinctes : *saltwater* (l. 5) est utilisé en tant qu'adjectif épithète pour *barrage*, alors que *salt water* (l. 6) représente un syntagme nominal. Cette interprétation semble raisonnable, même si les occurrences présentées dans l'OED ne montrent pas que cette distinction est communément admise.

De nombreux candidats se sont appuyés exclusivement sur cet aspect graphique pour élaborer leur commentaire, dans un plan qui passait en revue en première partie les noms composés séparés, puis les noms reliés par un trait d'union pour enfin aborder les noms soudés. Ce type de plan était particulièrement peu probant, et ne permettait pas de s'intéresser aux réels enjeux de la question.

c. Liens sémantiques entre les deux éléments

Le lien sémantique entre les deux éléments du nom composé peut être de nature variée. Même si une terminologie spécifique n'était pas demandée, il était nécessaire d'analyser ce rapport sémantique entre les deux éléments.

Les théories s'intéressant au lien sémantique dans les mots composés s'appuient pour beaucoup sur une terminologie attribuée à Leonard Bloomfield (1933) distinguant les constructions endocentriques et exocentriques, auxquelles peuvent s'ajouter deux autres types de lien.

- Dans les constructions endocentriques, le composé comprend un noyau de la même catégorie grammaticale que le composé, et un élément (nominal ou nom) qui vient en restreindre l'extension, et en créer une sous-catégorie. Ce sont les composés les plus nombreux dans le texte.

C'est le cas pour les composés incluant la matière dont est fait le référent du nom noyau : *mud banks* (l. 10), *plastic bags* (l. 16), *stone steps* (l. 17) sont schématisables en [N₂ made of N₁]. *saltwater* fait aussi partie de cette catégorie, mais avec une relation glosable en [N₂ containing N₁]. *hospital bed* (l. 2) et *riverbed* (l. 22) sont également des composés endocentriques, tout comme *hotel guests* (l. 32-33), en ce sens qu'ils représentent des sous-catégories de *beds* (dont les deux exemples montrent la polysémie) ou de *guests*.

No Swimming signs (l. 35-36) est un autre exemple de composé endocentrique, créant une sous-catégorie de *signs*, ceux sur lesquels est écrit « *No Swimming* ».

Un composé plus long était pertinent à analyser plus précisément : *a five-star hotel chain* (l. 30). La composition est ici triple. Le nom noyau est, comme on l'a déjà vu, le nom le plus à droite, donc *chain*. Mais l'on pouvait s'interroger sur la portée de *five-star* (lui-même composé, utilisé comme adjectif et ne portant donc pas la marque du pluriel) : s'il porte sur *chain*, on pourrait sans trop de perte de sens dire *a five-star chain*, mais ce n'est pas le cas, donc *five-star* porte sur *hotel*, et on peut représenter ce syntagme : [a [[five-star] hotel] chain]. Nous sommes donc en présence d'une sous-catégorie de *chains*, une *hotel chain*, qui englobe une sous-catégorie de *hotels*.

Une étude similaire pouvait être conduite sur la composition double *influential paddy-farmer lobby* (l. 5-6), où cette fois, l'adjectif *influential* porte sur *lobby* et non sur *paddy-farmer*.

- Dans les constructions exocentriques, le sens du composé est différent du sens du noyau, dont il ne crée pas une sous-catégorie. *lily-trotters* (l. 12) est un bon exemple de composé exocentrique. Il ne s'agit pas d'une sous-catégorie du type *trotters that trot on lilies*, mais d'une espèce d'oiseaux. (Nombre de noms d'espèces d'oiseaux fonctionnent de la même façon.) *flying-flowers* (l. 16) entre aussi dans cette catégorie, il ne s'agit pas de créer une sous-catégorie de fleurs volantes, mais de parler de papillons.
- Une troisième catégorie de liens sémantiques, appelée *copulative* en anglais garde de façon égale le sens des deux bases dans le sens du composé.

Quand les deux noms font référence à des caractéristiques de la même entité (on peut penser à *twin sister*, par exemple), les composés sont dits *appositional*. Une occurrence pouvait être trouvée dans le texte : *shanty hutments*, qui peut même dans un sens paraître pléonastique, puisque la définition de *shanty* est *A small, mean, roughly constructed dwelling; a cabin, a hut* (OED).

Certains composés peuvent poser plus de problèmes de classification, comme *rainbow* (l. 34) qui n'est plus ou moins qu'une sous-catégorie de *bow* (mais qui n'est pas *a bow made of rain*). Ici, il semble qu'une classification dans les constructions exocentriques soit à privilégier.

D'autre part, *rainbow film* (l. 34) est à nouveau un composé, où *rainbow* agit comme une épithète de *film*, pour donner une idée des reflets et couleurs, et est donc proche de l'usage de *mustard streaks* analysé plus haut.

d. Noms composés et lexicalisation

Certains noms composés, à force d'emploi, finissent par entrer dans le dictionnaire, c'est-à-dire être lexicalisés, et même perçus comme des unités lexicales à part entière, dont l'étymologie est parfois en quelque sorte oubliée.

Les candidats n'ayant pas accès à des dictionnaires durant l'épreuve, on ne pouvait leur demander de classer tous les noms composés du texte selon qu'ils sont lexicalisés ou non. Néanmoins, on pouvait s'attendre à ce que cette notion soit mentionnée et à ce que des occurrences comme *toe-nails*, *saltwater* ou *rainbow*, suffisamment connus, soient classés dans la catégorie des noms composés lexicalisés alors que *paddy-farmer* ou *hotel guests* ne le soient pas. Si *lily-trotter* est bien lexicalisé, il est à noter que *flying-flowers* ne l'est pas.

e. Relations internominales et préconstruction

Les noms composés forment les constructions internominales les plus préconstruites, comme nous l'avons brièvement énoncé dans l'introduction.

Des formes N OF N ou N'sN peuvent parfois entrer en compétition avec NN, sans que ce ne soit toujours le cas.

Dans les constructions exocentriques, par exemple, N OF N ou N'sN seraient impossibles pour remplacer NN : *lily-trotters* ne saurait être glosé par *trotters of lilies*.

En revanche dans les constructions endocentriques, il est plus aisé d'envisager des structures alternatives : *the lobby of paddy-farmers*, par exemple, serait tout à fait acceptable pour *the paddy-farmer lobby*. La différence se situerait au niveau de la préconstruction : avec N OF N, l'énonciateur construirait la référence sur le moment, alors que NN montre que le lien semble suffisamment fort et établi pour l'énonciateur. N'sN serait également acceptable avec un degré de préconstruction plus fort que N OF N, *paddy-farmers* étant un animé humain.

Les noms lexicalisés se prêtent également peu au changement de structure (*a nail of the toe* pour *toe-nail* est inadapté).

Il était intéressant de constater que l'on peut construire une référence en discours avec N OF N pour ensuite pouvoir la reprendre avec NN : à la ligne 10, le nom *ribbon* est utilisé une première fois dans *a thin ribbon of thick water*, une structure N OF N qui permet de construire la relation entre *ribbon* et *water* en contexte. La suite du paragraphe nous donne des précisions sur la description de ce *ribbon of water*, en particulier *It was choked with a succulent weed*. C'est cette construction de la référence et les recharges sémantiques de la description qui permettent l'utilisation de *ribbon* dans le nom composé *a slow, sludging green ribbon lawn* (l. 15)

Soulignons à nouveau que ce sujet ne concernait pas les relations internominales dans leur ensemble, et que par conséquent, les analyses de structures autres que les noms composés ne devaient servir qu'à étayer une démonstration sur le fonctionnement de ces derniers.

3. Conclusion et remarques de la commission

Une bonne conclusion ne se cantonnera pas à une reprise mécanique des éléments déjà étudiés mais aura bien pour but de tenter de répondre aux interrogations soulevées en introduction. Le développement aura permis d'apporter les arguments nécessaires à une classification pertinente dans une démonstration dont les enjeux seront explicités dans la conclusion.

L'analyse de gradients dans la préconstruction (du moins préconstruit au plus préconstruit), la lexicalisation (de la composition fortuite à la lexicalisation complète), et la morphologie (mots séparés, liés par un trait d'union soudés) permettaient une étude fine des phénomènes à l'œuvre dans la composition nominale.

La commission de Linguistique a pu constater cette année encore que nombre de candidats ne s'étaient pas assez préparés à cette épreuve et/ou n'y ont pas consacré suffisamment de temps lors de l'épreuve. Nous soulignons que les deux sous-épreuves sont importantes et chacune nécessite un travail et une préparation appuyés.

Rappelons également qu'une connaissance fine de la langue et de ses fonctionnements est indispensable à tout agrégé, le concours recrutant des enseignantes et des enseignants qui se doivent d'être capables d'expliquer à leurs élèves toutes les subtilités de la langue anglaise.

Quelques candidats ont néanmoins réussi à produire une démonstration pertinente, on ne pourra que les en féliciter.

Bibliographie sélective :

Bloomfield, Leonard, 1933, *Language*. New York: Henry Holt
Gardelle, Laure & Christelle Lacassain-Lagoïn, 2012. *Analyse linguistique de l'anglais. Méthodologie et pratique*. Rennes : PU de Rennes
Larreya, Paul, & Claude Rivière, 2019. *Grammaire Explicative de l'Anglais*. Pearson
Mignot, Elise, 2016, *Linguistique Anglaise*. Armand Colin
Plag, Ingo, 2018, *Word-Formation in English*. Cambridge: Cambridge University Press

Rapport établi par Guirec Le Bihan pour la commission de linguistique

Exercice de linguistique associé au sujet de civilisation

L'expression de la négation

Présenté sous la forme d'une notion, le sujet de la question large doit être analysé à partir des différentes réalisations recensées dans le texte étudié. Il est attendu des candidates et candidats qu'ils proposent un plan organisé et structuré qui leur permette d'interroger la notion proposée, en gardant en vue la spécificité des exemples qui apparaissent dans l'extrait.

Le jury a fait le constat que de nombreuses copies étaient très peu rédigées. Cela laisse à penser qu'un entraînement insuffisant n'a pas permis de composer efficacement dans un temps imparti. De plus, nombreuses furent les copies qui ne proposaient aucun plan clair et cohérent, et aucune réelle problématique. Certaines copies se sont même contentées de simplement recenser les occurrences de l'expression de la négation, parfois sous forme de tableau ou de liste, sans prendre le temps de vraiment les analyser en détail. Enfin, rares furent les copies qui ont su proposer une définition satisfaisante et pertinente des termes du sujet.

Si l'extrait a été retenu par le concepteur, c'est qu'il présente une problématique autour de la notion étudiée, ici la négation. Il faut donc repérer ce qui fait le lien et qui motive les expressions variées de la négation dans l'extrait retenu. L'effort de définition doit en effet s'accompagner d'un ou deux exemples illustrant le propos, sans pour autant les analyser.

La problématisation doit donner lieu à la présentation d'un plan structuré, logique et opératoire, qui doit être annoncé clairement et respecté dans la suite de la copie. Le jury a été surpris par le nombre de copies qui ne proposaient ni introduction, ni plan, seulement quelques remarques paraphrastiques ou assez limitées dans la portée des marqueurs.

Le sujet était adossé à l'épreuve de civilisation. Les instructions étaient les suivantes :

A partir d'exemples choisis dans le passage compris entre la ligne 1 (« Like many anniversary celebrations ») et la ligne 45 (« that were to follow. »), vous traiterez en français le sujet ci-dessus de manière structurée.

Vous établirez une classification cohérente des formes choisies pour illustrer votre propos et étudierez le fonctionnement de ces formes. Une analyse des différents types d'emplois et des éventuelles caractéristiques communes à tous ces emplois devra structurer votre démonstration. Par le biais de manipulations et de comparaisons, vous proposerez également des micro-analyses en contexte.

En préambule, le jury déplore un manque récurrent de « classification cohérente des formes choisies » à partir de l'extrait étudié ainsi qu'un nombre bien trop faible de « manipulations et de comparaisons ». Par ailleurs, le jury a pu constater que « des micro-analyses » n'étaient proposées par les candidats que de manière extrêmement succincte et sporadique. Or, dans le développement, le jury attend des micro-analyses d'énoncés, qui présentent une démonstration appuyée par des manipulations. On ne demande pas au candidat de faire une analyse exhaustive de tous les exemples, mais d'aborder les exemples illustrant différents cas de figure. Les candidats se sont trop souvent contentés d'analyser les formes les plus prototypiques (même si le fonctionnement des opérateurs NOT et NO a été assez rarement expliqué) en laissant de côté les énoncés les plus problématiques.

1. Introduction et définition des termes

a. L'expression de la négation

Dans le rapport du jury de l'agrégation externe d'anglais de 2015, la négation est définie en ces termes :

La négation est l'expression de ce qui n'est pas. Ce peut être l'absence de quelque chose ou quelque chose qui ne s'est pas réalisé. On comprend que cette notion repose sur l'existence ou non d'un objet ou d'un événement / procès.⁹

L'expression de la négation sert à réfuter une réalité préétablie, « à nier l'existence de quelque chose » (Gardelle, 2012). Thurgood Marshall, dans son discours intitulé « Reflections on the Bicentennial of the United States Constitution », revient sur les prémices de la Déclaration d'Indépendance des États-Unis, et refuse de célébrer le bicentenaire de la Constitution, car il estime qu'elle omet de mentionner, entre autres, les lois relatives à l'esclavage mises en place aux États-Unis et les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne le droit de vote. La négation prend dans cet extrait tout son sens puisqu'elle permet de nier, entre autres, l'existence de droits et de dénoncer des inégalités flagrantes. Cette négation est d'ailleurs capable de revêtir de multiples formes. Elle est explicite ou implicite. Elle peut être formalisée par des marqueurs typiques tels que NOT, NO ou NOR et ses composés, ou au niveau de la lexie par des affixes négatifs, mais elle peut également être implicite et ne pas apparaître physiquement.

b. La négation sous différentes formes

Tout au long du discours, l'expression de la négation apparaît sous diverses formes. Dans ses emplois grammaticaux, la négation peut tout d'abord être incarnée par divers opérateurs tels que les adverbes NO (lorsqu'il s'oppose à YES) ou NOT. Dans le texte, on recense deux occurrences de NO (l. 17 et l. 35), sept occurrences de NOT (l. 4, l. 9, l. 20, l. 39, l. 42) et une occurrence de NOR (l. 10).

L'expression de la négation peut également prendre la forme d'affixes. Le texte présente plusieurs occurrences du préfixe *un-* (*unfortunate*, *unalienable*, *unheeded*) et une occurrence du préfixe *in-* (*independence*).

La portée de la négation est également un point central à analyser. La négation peut en effet porter sur toute une proposition ou sur un seul élément. Dans le cas où la négation s'opère au sein d'un groupe verbal contenant un auxiliaire elle porte directement sur ce dernier (le texte foisonne d'occurrences telles que *do not*, *did not*, *was not*). En revanche, dans le cas de l'utilisation de l'opérateur NOT avec un modal (dans le texte nous avons la présence de *cannot*), la négation peut porter soit sur

⁹ <https://saesfrance.org/wp-content/uploads/2014/08/rapport-agreg-ext-2015.pdf>

le modal, soit sur l'ensemble de la proposition. Il conviendra d'analyser la valeur du modal en question afin d'en déterminer la portée de la négation.

Des éléments lexicaux peuvent également exprimer une négation, par le biais de l'inférence. Il s'agit là d'une négation qui s'opère via l'implicite et dont les effets de sens peuvent varier en fonction du contexte.

2. L'expression de la négation par le biais d'opérateurs grammaticaux

De manière prototypique, la forme la plus connue pour exprimer la négation se fait par le biais d'opérateurs grammaticaux tels que le déterminant NO. NO dénote la négation et modifie le nom qu'il détermine, même si la polarité de la phrase entière devient négative. NO prédique la « non-existence » de la notion associée. En cela c'est un quantifieur qui prend une valeur de quantité nulle. Dans l'extrait à l'étude, plusieurs occurrences apparaissent. C'est notamment le cas aux lignes 17 et 35, dans les énoncés suivants :

(l. 17) *For a sense of the evolving nature of the Constitution we need look **no** further than the first three words of the document's preamble*

(l. 35) *Moral principles against slavery, for those who had them, were compromised, with **no** explanation of the conflicting principles for which the American Revolutionary War had ostensibly been fought*

Dans le premier exemple, NO est présent dans l'expression métaphorique *no further than* et vient nier en bloc la notion. Ici, NO est un adverbe portant sur l'adjectif comparatif *further*. Dans une structure telle que *we don't need to look any further than*, la négation ne serait pas aussi catégorique. Dans le deuxième exemple, NO est employé avec le nom indéénombrable singulier *explanation*. Sa présence vient nier l'existence même de tout référent du nom *explanation*. NO dénote l'absence d'occurrences de la notion et nie d'emblée l'existence de toute occurrence, contrairement à NOT qui nie une occurrence préalablement envisagée.

Contrairement à NO, l'adverbe NOT est en lien avec l'assertion. Il opère au niveau d'une relation déjà posée, dont il nie la validité. Quelle que soit sa portée, il nie, de manière générale, plus ou moins directement la relation entre le sujet et son prédicat. L'expression de la négation la plus récurrente dans l'extrait étudié est l'opérateur grammatical NOT, qui apparaît au total sept fois. C'est notamment le cas aux lignes 9/10 et 18/19 :

(l. 9/10) *I **do not** believe that the meaning of the Constitution was forever "fixed" at the Philadelphia Convention*

(l. 18/19) *When the Founding Fathers used this phrase in 1787 they **did not** have in mind the majority of America's citizens.*¹⁰

Dans ces deux exemples, le marqueur NOT vient influencer le sens de l'auxiliaire DO. Ici, la S/P est invalidée par la présence de l'opérateur grammatical NOT. Le choix se porte sur la valeur négative du prédicat, à l'exclusion de sa valeur complémentaire, positive. NOT participe donc à l'assertion négative sur un prédicat qu'il déclare non validé. Ce sont donc les auxiliaires qui portent les marques liées à la non-validation, alors que le verbe lexical dénote le procès. Dans les cas ci-dessus, en l'absence d'autre auxiliaire, DO est utilisé comme support de la négation. Comme il retravaille une relation prédicative préconstruite, il est naturellement compatible avec la fonction de NOT et le type d'opération qu'il dénote. C'est une de ses propriétés fondamentales (les NICE properties). Par ailleurs, l'absence de contractions telles que *don't* (pour le premier exemple) et *didn't* (pour le deuxième exemple) crée une forme d'insistance de la parole du locuteur et met l'accent sur la non-validation de

¹⁰ Nous soulignons et mettons en gras dans chaque exemple

la S/P. Lorsque la négation n'est pas contractée, elle porte l'accent nucléaire, car la négation est forte. La forme pleine de NOT peut aussi indiquer que la négation des différentes S/P est introduite en discours pour la première fois. Son statut rhématique va donc de pair avec le caractère nouveau de ces renseignements. Analysons maintenant l'exemple suivant :

(l. 39) *It was **not** the first such compromise.*

Ici, l'opérateur d'identification BE est affecté par la présence du marqueur NOT. Le marqueur de la négation ne vient pas nier l'existence de toute forme de compromis, mais plutôt le fait qu'il ne s'agissait pas, dans cet exemple précis, du premier compromis de ce type.

Le jury aurait pensé lire davantage de copies ne se cantonnant pas à une analyse de l'expression de la négation à partir d'exemples prototypiques tels que les opérateurs grammaticaux mentionnés ci-dessus. En conséquence, seules de rares copies ont pu sortir du lot et proposer des analyses plus poussées au sujet d'autres occurrences, que nous proposons de développer ci-après.

3. La négation dans le lexique

a. La négation par affixe

Dans le texte, la négation par affixe apparaît dans quatre occurrences. Pour trois d'entre elles, il s'agit du préfixe *un-* et pour une quatrième du préfixe *in-*. Dans tous les cas, le préfixe *un-* est ajouté à une base adjectivale (*unfortunate* (l. 4), *unalienable* (l. 37) et *unheeded* (l. 48)). En revanche, le préfixe *in-* est ajouté à une base nominale (*independence* (l. 44)). A chaque fois, l'ajout d'un préfixe ne modifie pas la partie du discours à laquelle le mot appartient. Ainsi, *unfortunate* (l. 4) reste un adjectif au même titre que sa base.

i. Le préfixe *un-*

UN- est un préfixe négatif qui opère une dérivation à partir d'une base adjectivale. UN- vient s'opposer à la racine du mot et en modifie le sens global. La dérivation opère donc au niveau du sens, pas au niveau de la catégorie / partie du discours, ce qui n'est pas nécessairement le cas avec les suffixes. UN- opère sur des adjectifs aussi bien en position épithète qu'attribut. Il s'oppose en cela à la négation en NOT, car leur portée est différente. UN- faisant partie intégrante de l'adjectif, la négation se retrouve dans le sémantisme même de la notion. Ainsi, dans les lexèmes *unfortunate* (l. 4), *unalienable* (l. 37) et *unheeded* (l. 44), le sens de la base est modifié par la présence du préfixe. Pour *unfortunate* et *unheeded*, l'ajout du préfixe *un-* donne une valeur péjorative aux adjectifs. Avec *unheeded*, l'auteur dénonce notamment le refus des politiques de l'époque d'entendre les voix qui s'opposaient à la légalisation d'un esclavage qu'on ne nommait pas directement.

En revanche, la présence du préfixe *un-* dans l'adjectif *unalienable* apporte une connotation méliorative à la base. En effet, *alienable* est orienté négativement. Le sens de la formule suivante changerait complètement sans l'ajout du préfixe *un-* : ?? *that all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain alienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness.* Ici, la recevabilité pragmatique de l'énoncé pose problème étant donné qu'il s'agit d'un extrait de la Déclaration d'Indépendance des États-Unis et que ce texte prône la liberté de chaque individu.

ii. Le préfixe *in-*

Dans le texte à l'étude, le préfixe *in-* est ajouté à la base *dependence*. Le nom *dependence* a une valeur plutôt péjorative puisqu'il sous-entend l'absence d'autonomie. Ici, le terme *independence* ajoute une valeur méliorative à la base, et vient souligner la volonté des États-Unis de s'émanciper et

de se définir comme nation singulière et auto-suffisante. Ainsi, le préfixe vient nier et mettre un terme à la relation de dépendance que les États-Unis ont pu avoir avec l'Empire britannique.

4. La négation par l'inférence

Contrairement aux cas étudiés précédemment, le texte présente un certain nombre d'occurrences dans lesquelles la négation n'est pas exprimée explicitement. Ce sont des cas de négation implicite, d'inférence négative car leur sémantisme comporte implicitement une négation. Peut-on alors parler de négation à chaque fois ? Quels sont les effets de sens produits ?

On trouve dans le texte des lexèmes, adjectifs ou verbes, qui évoquent une évaluation négative par non-congruence : il existe un manque par rapport à la valeur positivement orientée attendue. Le jury a constaté que très peu d'éléments concernant la négation par l'inférence avaient été relevés dans les copies. Or, c'est bien cet aspect de l'expression de la négation qui aurait été mis en valeur pour un tel sujet, car il s'agit là de cas bien plus implicites que pour la négation purement grammaticale. Parmi les exemples que les candidats auraient pu relever, nous pouvons citer la ligne 4 : *a written document now yellow with age*. La mention de *yellow with age* vient en effet nier la blancheur du document et cela reviendrait à dire *the paper is so old that it's not white anymore*. Par ailleurs, nous pouvons noter *civil war* à la ligne 14 qui vient souligner l'absence de paix ou encore *the whole number of free Persons* (l. 20) qui exclut de manière implicite les esclaves, qui n'étaient, par définition, pas libres.

5. Conclusion

L'analyse de l'extrait a pu mettre en lumière les différentes manières de construire l'expression de la négation, sur un continuum du plus explicite au plus implicite. En effet, la négation peut être liée à la relation sujet-prédicat ou bien à la propriété d'une notion. Dans certains cas, l'existence de l'objet est complètement niée, et son absence est soulignée. Dans d'autres cas, l'objet est posé au préalable, pour être finalement rejeté, de par le statut thématique de la négation. La négation est donc une opération seconde, du point de vue de la construction, par rapport à une idée positive (posée ou présumée). Ainsi, la négation se révèle un phénomène complexe, étant donné la grande variété des formes de son expression.

Bibliographie :

BELIGON, Stéphanie. "L'un- et le multiple : la préfixation négative en anglais contemporain", *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 35-36 | 2015, 163-177.

CULIOLI, Antoine. « La négation : marqueurs et opérations », *Travaux du Centre de Recherche Sémiologiques*, Université de Neuchâtel, Centre de Recherches Sémiologiques, 56 | 1988, 17-38.

GARDELLE, Laure et Christelle LACASSAIN-LAGOIN. *Analyse linguistique de l'anglais : méthodologie et pratique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012.

LAREYA, Paul et Claude RIVIÈRE. *Grammaire explicative de l'anglais*, Pearson, Paris, 2019 (5^{ème} édition).

Rapport établi par Léo Clerc pour la commission de linguistique

4. Épreuves orales d'admission

4.1. Leçon

4.1.1. Option A – littérature

L'épreuve de leçon, sur sujet notionnel ou citationnel, doit permettre au jury d'évaluer plusieurs des compétences attendues : clarté de l'exposé, connaissance intime de l'œuvre travaillée, articulation logique de la pensée, mobilisation de l'appareil critique pertinent. Les candidats se référeront, pour de plus amples détails, aux conseils donnés dans les rapports de jury des années précédentes. Parmi les sujets donnés à la session 2023 figurent : « *Frontiers in No Country for Old Men* », « *Rooting in Carpentaria* », « "the viewless wings of Poesy" (p. 458) in Keats's *Poetry and Prose* ». Quel que soit le sujet, une analyse préliminaire exhaustive doit être faite afin de dégager les multiples sens du ou des termes mis en jeu, en prenant soin de ne pas négliger les formes grammaticales particulières : le pluriel de « *frontiers* », la forme -ING de « *rooting* » permettaient de guider les candidats vers la multiplicité des sens et le dynamisme des images ou des concepts engagés, qui devaient être lus et analysés à la fois dans un sens très concret et dans une dimension plus métaphorique ou conceptuelle ainsi que métalittéraire. Les dictionnaires mis à disposition en loge permettent aux candidats de considérer les différentes acceptions d'un mot en fonction du contexte socio-historique et littéraire. Si une bonne connaissance des œuvres est essentielle pour traiter un sujet de leçon, il est également attendu que les candidats maîtrisent les outils linguistiques du français et de l'anglais afin de pouvoir mener une réflexion complexe sur le sujet dans les deux langues – en anglais pour la leçon proprement dite, en français pour l'entretien qui suit l'exposé. Un excellent niveau de grammaire, syntaxe et vocabulaire est attendu dans les deux langues. Certains candidats font preuve de relâchement dans la langue utilisée, notamment lors de l'entretien en français.

Pour « *Frontiers in No Country for Old Men* », le jury s'attendait à ce que les candidats mobilisent les différentes formes (géographique, linguistique, générique, thématique) de frontières du roman : celle entre le Texas et le Mexique, entre langue châtiée et onomatopées, entre monologues intérieurs et extérieurs, tout en articulant ces différents niveaux de frontières entre eux pour montrer le potentiel de transgression et les phénomènes de seuil à l'œuvre dans le roman et dans le film au programme. Les commentaires des candidats ont souvent fait appel au texte ou au film de manière peu équilibrée, et rarement de manière véritablement comparatiste pour étoffer la démonstration. Le visionnage du film ne saurait remplacer la lecture du roman, et la connaissance fine du roman ne doit pas éclipser totalement la référence au film. L'intérêt de l'étude conjointe d'un film et d'une œuvre textuelle permet par exemple de réfléchir aux éventuelles équivalences (ou au contraire dissonances) entre procédés linguistiques et littéraires et certaines techniques de montage. Plusieurs aspects du film ont parfois été délaissés (musique, bruits, sons) alors même qu'ils constituent un élément essentiel. Par ailleurs, il était attendu que cette question des frontières soit également discutée au niveau générique, ce qui permettait là aussi une comparaison riche entre film et roman. De nombreux motifs à l'œuvre dans le roman et dans le film (tels les lieux de seuil que constituent le motel ou le mobil home, ou encore les frontières temporelles entre jour et nuit) permettaient d'illustrer et de conceptualiser la notion clé du sujet. Une hiérarchisation des différentes modalités de la frontière a permis à certains candidats d'articuler une réflexion convaincante, qui débouchait sur l'analyse de la frontière au niveau interpersonnel (contact avec l'autre, rapport et limite entre individuel et collectif).

Une analyse fine du concept central en introduction permet généralement de dégager un plan convaincant, fourni et problématisé. L'absence d'analyse des termes du sujet, parfois doublée d'une insuffisance lexicale, débouche inévitablement sur une présentation pauvre et peu convaincante, peu ou mal problématisée. On ne saurait également trop insister sur l'importance de la gestion du temps de parole. L'introduction, en particulier, doit aller à l'essentiel tout en donnant une idée des développements conceptuels à venir. Exercice difficile s'il en est, l'introduction doit être précise et concise. Il est essentiel que le sujet soit d'emblée montré comme étant compris et cerné, ce qui n'était pas le cas pour plusieurs candidats entendus. Certains adoptent une ouverture trop longue et trop large, tandis que d'autres noient le propos dans des définitions trop nombreuses, ou dont les multiples ramifications ne sont pas exploitées par la suite. Certaines définitions, non hiérarchisées, font perdre de vue la problématique centrale du sujet. Les introductions trop longues ne permettent souvent pas aux candidats de mener à bien l'argumentaire qui doit parfois être abrégé en troisième partie afin de ne pas couper complètement

la conclusion, sans parler du stress que cela occasionne. Il est donc essentiel de minuter rigoureusement le temps dédié à chaque élément de la démonstration (introduction, parties, conclusion). Le jury attend également des exemples précis tout au long du propos, qui devront non seulement illustrer l'idée proposée, mais surtout permettre de poursuivre la démonstration grâce à des micro-analyses pertinentes. S'il n'est pas attendu que la totalité de la bibliographie officielle soit mobilisée, des citations extraites de travaux critiques essentiels sont cependant les bienvenues lorsqu'elles sont utilisées à bon escient.

Le sujet « "the viewless wings of Poesy" (p. 458) in Keats's *Poetry and Prose* » a visiblement effrayé la plupart des candidats qui n'ont pas osé traiter ce sujet citationnel portant sur un corpus poétique. C'est dommage, car le travail sur la langue poétique permettait d'arriver assez rapidement à une analyse proprement littéraire, en évitant notamment l'écueil de la paraphrase diégétique. Après avoir identifié le contexte d'occurrence de la citation (la canonique « Ode to a Nightingale »), il convenait d'en expliciter le sens au regard du corpus poétique de Keats. Plusieurs aspects étaient donc à articuler ici : la notion de vision et d'aveuglement, la notion d'envol du rossignol comme topos (avec les termes connexes de transport poétique, de fuite vers l'immatériel, d'inspiration et d'élévation poétiques). D'autre part, la dimension archaïque du terme « poesy » n'était pas non plus à négliger. La prise de risque de la candidate ayant traité ce sujet a été fructueuse puisqu'elle a su articuler des notions clés du romantisme poétique (l'intellect et la sensation, le visible et l'invisible, le motif du rossignol, les contrastes thématiques) avec une analyse fine et toujours pertinente. Sans jamais perdre de vue les enjeux soulevés par les termes du sujet et tout en procédant à des micro-lectures, la candidate a montré sa capacité à articuler forme et sons poétiques avec le sens plus global des exemples proposés et de la problématique dégagée en introduction. La dimension stylistique de la citation se doit d'être également commentée dès l'introduction et il convient de la mettre en relation avec d'autres exemples tout au long de la leçon.

Les exemples et citations doivent être amenés à propos et énoncés clairement pour être mis à profit dans le raisonnement. Il ne s'agit pas d'empiler les exemples plus ou moins bien choisis dans un effet catalogue qui ne mette pas en lumière la dialectique initiée par la problématique. Les exemples permettent également au jury d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser le texte de façon personnelle. La leçon ne doit en aucun cas être un placage de références ou de portions de cours. Il s'agit de montrer sa capacité à réfléchir de façon personnelle sur un sujet qui doit être centré sur le texte littéraire. La lecture des citations doit donc se faire de façon audible et claire, car elle est déjà une indication pour le jury sur l'interprétation que peut en faire le candidat et la compréhension qu'il a du texte. Il est également essentiel d'indiquer clairement les références en mentionnant les numéros de pages (et de vers, le cas échéant). Trop de candidats se contentent de quelques exemples seulement ; ceux-ci sont parfois mal ou pas exploités, quand le propos ne se résume pas à de la paraphrase.

La diction des candidats doit toujours être soignée : voix parfois inaudible en début d'introduction, débit trop rapide ou prononciation défectueuse nuisent à la qualité de l'exposé, de même que la pauvreté du lexique et l'inadéquation du vocabulaire spécifique. Le jury attend en effet des candidats en littérature qu'ils connaissent les notions de base de l'analyse littéraire. Certains candidats confondent auteur, narrateur et personnage. Le débit de parole est à soigner et à adapter en fonction des moments : le jury prend par exemple en note la problématique et le plan. Nul besoin de trop ralentir le débit cependant. Les candidats devront veiller à ne pas lire leur propos sans regarder leurs interlocuteurs ; cette faculté est fortement attendue de la part d'enseignants ou de futurs enseignants. Attention également aux gestes parasites. La présentation orale nécessite également une bonne organisation pratique : certains candidats se perdent visiblement dans leurs notes ou dans des feuilles non numérotées, ce qui est source de stress et de rupture dans la continuité du propos.

Concernant « Rooting in *Carpentaria* », ce sujet notionnel à un terme nécessitait de prendre en compte le processus exprimé par la terminaison en -ING. Comme l'ont suggéré plusieurs candidats, les racines sont la partie invisible, souterraine et pourtant essentielle d'une plante, mais dans un sens plus abstrait, les racines renvoient également aux origines. Relié à la problématique de l'attachement ou au contraire du déracinement (« uprooting »), le terme « rooting » prend un sens particulier dans le contexte australien qui est celui d'Alexis Wright, où différents sens s'entremêlent (littéral, symbolique mais également métatextuel). En relation avec le peuple aborigène, quels sens peut-on donner à

l'enracinement pour articuler perspective aborigène et déracinement dans *Carpentaria* ? Une première partie pourra traiter de l'enracinement dans le sens qu'il prend pour les Aborigènes : les mythes et histoires sacrées rattachent le peuple aborigène à une terre qui se raconte à travers la cosmogonie du serpent évoquée dès l'ouverture du roman. Celui-ci est donc dès le début ancré dans un passé aborigène narré par ses mythes. La question temporelle et historique se lie ici à celle de l'espace. Si l'enracinement fait *a priori* référence à l'élément terre, le roman fait pourtant la part belle à l'élément aquatique (the river people, the sea burial). *Carpentaria* joue paradoxalement sur une conception de la terre liée de façon indissoluble à l'eau.

En dépit de cet enracinement lu à travers la présentation des figures aborigènes du roman, celui-ci fait état, dans sa langue et dans ses images, d'un déracinement, d'un arrachement qui est celui de la conquête et de l'exploitation. On pourra ici articuler les enjeux historiques et civilisationnels avec les enjeux littéraires du roman. En effet, l'analyse de *Carpentaria* a permis aux candidats sachant mobiliser une culture générale plus vaste du monde anglophone de se démarquer, pour autant que celle-ci soit utilisée de façon ponctuelle et pertinente. Dans les images présentées par le texte (la pauvreté, la décharge, les mauvaises herbes, la mine, le contraste entre centre et marges), le racisme est dénoncé, de même que les pratiques colonialistes. On pouvait également évoquer la particularité apportée par les présences féminines dans le roman, métaphores de la terre parfois violée.

Dans un troisième temps, il convenait de réfléchir sur l'entreprise même de Wright à travers l'écriture de *Carpentaria*. Quelles racines ou quel enracinement sont à l'œuvre dans le roman ? Comment celui-ci propose-t-il un message militant (et donc inscrit dans la temporalité historique réelle du XX^e siècle) tout en utilisant un procédé fictionnel ? L'écriture de l'histoire et des histoires (l'histoire personnelle et la grande Histoire) permet dans le roman de « garder » (« guard »), protéger des trames narratives, et donc la mémoire collective, dans un mélange des genres. C'est notamment le langage de l'oralité (mots aborigènes vs. anglais comme langue cadre) évocatrice du lieu qui articule le collectif et le sentiment d'appartenance, en dépit d'une problématisation de l'étrange et de l'étranger. La présence de l'Occident dans *Carpentaria* appelle une lecture hybride et une multiplication des points de vue, de même qu'elle permet l'entre-deux. Cette perspective dynamique et tournée vers l'avenir est bien celle du processus évoqué dans « root-ing ». On pouvait conclure sur cette notion de dynamisme et de processus permettant de lire *Carpentaria* comme une œuvre ouverte dont l'écopoétique invite à repenser le rapport à la nature.

Rapport établi par Charlotte Estrade pour la commission de littérature

4.1.2. Option B – civilisation

Le programme de l'option civilisation portait cette année sur « Le droit de vote des femmes aux États-Unis, 1776-1965 » et « Émergence et transformations du puritanisme en Angleterre, 1559-1642 » (cette dernière est reconduite au programme du concours pour la session 2024). Le jury a entendu de bons développements et a pu constater que dans l'ensemble les connaissances, y compris d'ordre historiographique, sur les deux questions au programme, étaient maîtrisées. En revanche, certains exposés ont révélé des faiblesses dans le traitement des sujets, en raison d'un défaut de méthode. C'est pourquoi il est primordial pour qui se prépare au concours d'étudier le présent rapport et de se reporter aux rapports des sessions antérieures pour comprendre quelles sont les attentes du jury pour l'épreuve de la leçon. Nous réitérons ainsi le principe selon lequel « les connaissances factuelles constituent la condition nécessaire, mais non suffisante d'une bonne leçon, qui ne peut reposer que sur une analyse approfondie du sujet, une définition précise des notions qui le sous-tendent, et une problématisation solide » (rapport de la session 2021).

I. Rappel du format de l'épreuve

Nous tenons à rappeler aux candidats que si la leçon de civilisation s'apparente à une dissertation, elle répond toutefois à un format spécifique qu'il convient de maîtriser en s'entraînant régulièrement tout au long de l'année (en temps limité), et pas seulement entre les épreuves écrites et orales.

Les candidats ont le choix entre deux sujets, qui peuvent être « notionnels » ou « citationnels » et qui peuvent porter sur la même question du programme : un sujet dit « notionnel » invite le candidat à aborder l'une des questions au programme sous l'angle spécifique d'une notion (ou deux notions) ; un sujet dit « citationnel » propose au candidat de traiter de la question au programme au prisme d'une citation (provenant d'une source primaire ou secondaire). Nous reviendrons sur la manière d'aborder ces deux types de sujet.

Les candidats disposent de cinq heures de préparation au terme desquelles ils feront une présentation structurée de leur réflexion, laquelle reposera sur des connaissances précises et solides. Au cours de ces cinq heures, les candidats ont à leur disposition un dictionnaire unilingue et un dictionnaire de prononciation. Le premier sera un outil précieux pour vérifier l'emploi de certains mots, notamment de « faux-amis » (tels que *mandate*, *term*, *government*, *administration*, *secretary*, *minister*, etc.) qui font souvent l'objet d'erreurs. Il permettra également, le cas échéant, de fournir des pistes d'analyse en rappelant les différentes acceptions d'un terme ou d'une notion, celles-ci permettant d'envisager plusieurs aspects de la question et ainsi d'enrichir la réflexion. Le second permettra de vérifier notamment la prononciation des mots-clés que le candidat sera conduit à répéter au cours de son exposé. Lors de cette session, le jury a par exemple constaté que certains candidats ignoraient la différence de prononciation entre *woman* [ʊ] et *women* [ɪ] ou prononçaient de façon erronée le mot *suffrage* ['sʌfrɪdʒ]. Le jury a également constaté des déplacements de l'accent tonique. Pour rappel, le substantif *Protestant* est accentué sur la première syllabe, le verbe *develop* et le substantif *development* sont tous deux accentués sur la deuxième syllabe et le substantif *difficulty* est accentué sur la première syllabe.

Après le rappel des consignes par le jury, le temps de passage est d'une durée de 45 minutes maximum. Il se décompose comme suit : un exposé en anglais de 30 minutes maximum, puis un entretien en français, mené par les membres du jury, qui dure 15 minutes maximum.

Une bonne préparation tout au cours de l'année permettra d'apprendre à bien gérer son temps et à équilibrer ses parties. Il est toujours dommage d'entendre un exposé qui pose de façon pertinente et efficace les termes du sujet et qui amorce une bonne analyse, mais qui ne peut être mené à terme faute d'être suffisamment calibré. Le candidat en sera pénalisé. Il est à noter que le jury indique systématiquement aux candidats qu'il leur reste 5 minutes, et ce pour leur permettre d'achever leur exposé dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas ici de terminer de façon abrupte (une période de 5 minutes permet encore de dire un certain nombre de choses), mais de synthétiser le reste de l'exposé si nécessaire pour pouvoir proposer une conclusion générale.

L'entretien a pour but d'inviter les candidats à préciser certains points de leur exposé, au besoin de corriger certaines analyses, et d'approfondir des développements nécessairement contraints par le format de l'exercice. Il convient donc de se montrer ouverts et réceptifs aux questions du jury. D'une part, des erreurs factuelles peuvent tout à fait être corrigées à ce stade. D'autre part, sans nécessairement se contredire, il est parfois possible de nuancer ou de réviser un propos qui a pu paraître contestable ou peu clair. Il est conseillé de faire des réponses concises pour permettre aux trois membres du jury de poser des questions. Les candidats qui sauront saisir les occasions que leur fournit le jury pour préciser leur pensée et pour aller plus loin dans l'analyse pourront améliorer leur prestation de façon significative.

II. Conseils méthodologiques et écueils à éviter

1. Analyse des termes du sujet (notions ou citations)

On le sait, tout exposé doit commencer par une **analyse scrupuleuse des termes du sujet**. Il s'agit là d'un point de départ dont on ne peut faire l'économie, et sans lequel tout exposé sans corrélation avec les termes du sujet restera une pure récitation de cours. Ainsi, on se gardera de substituer à la question posée une autre question déjà traitée, ou que l'on a l'impression de mieux maîtriser. Ce choix peut être réhibitoire. Il s'agit au contraire pour les candidats de s'emparer d'une question soumise à leur sagacité

et d'étayer la discussion au moyen de leurs connaissances. Autrement dit, les candidats seront certes évalués sur la richesse de celles-ci, mais au premier chef, ils le seront sur leur capacité à traiter le sujet dans sa spécificité.

2. Dégager une problématique et élaborer un plan

Si les candidats savent qu'ils doivent dégager une **problématique**, c'est-à-dire une question sous-jacente au sujet proposé qui guidera la réflexion, ils se méprennent souvent sur la forme à lui donner. Seule une élucidation minutieuse des termes du sujet (les divers sens de la notion proposée ou le propos qui se dégage de la citation) permettra de faire apparaître des tensions, des contradictions apparentes qu'il convient d'interroger et de discuter avec le recul critique nécessaire.

Le maître-mot en la matière pourrait être « *less is more* ». En effet, il faut préférer une question simple, qui appellera naturellement une réponse complexe et nuancée, à une problématique trop longue (et parfois alambiquée) que les membres du jury seront en peine de noter dans son intégralité. Un autre défaut consiste à énoncer une problématique trop vague ou plaquée. Une problématique mal formulée sera peu opératoire, et ne permettra pas l'élaboration d'un plan dynamique. En outre, les candidats doivent ici faire montre de qualités pédagogiques que l'on exige d'un futur enseignant et ne pas supposer d'emblée que le jury aura saisi l'approche retenue. Il est donc nécessaire de ralentir un peu le débit à ce moment stratégique de l'exposé. À cet égard, un candidat qui se rendrait compte que le jury n'a pas pu prendre en notes la problématique et l'annonce du plan ne doit pas hésiter à la répéter s'il le faut. Le plan correspondra aux différentes parties d'un raisonnement qui vise à apporter une réponse à la question posée.

3. Démonstration

Si une leçon nourrie repose nécessairement sur des connaissances précises et abondantes, l'exercice ne consiste donc pas en la restitution d'un cours, ou en une simple juxtaposition de développements. D'une part, le jury s'attend à ce que les candidats fassent constamment le lien entre leur propos et le sujet à l'étude. D'autre part, les idées doivent être présentées de manière cohérente et raisonnée, de sorte que l'on puisse observer une progression dans la démonstration entre les parties mais également entre les différentes idées au sein des parties. En un mot, le propos doit être **conduit**, c'est-à-dire que les candidats doivent assurer des **transitions** d'une idée à l'autre, et d'une partie à l'autre. Ce souci de démonstration va de pair avec la mobilisation de qualités pédagogiques, c'est-à-dire avec la volonté de se mettre à la place de l'auditoire et de faciliter sa compréhension en lui apportant le plus de précisions possibles.

Au sein de la démonstration d'ensemble, il est important que les candidats ménagent du temps pour procéder à quelques **microanalyses** qui témoigneront de leur capacité à réfléchir à partir d'exemples précis. Par ailleurs, il est des points de l'exposé qui sont des **prérequis** et qui devront obligatoirement faire l'objet d'un développement. Ainsi, sur la question du suffrage des femmes aux États-Unis, les candidats ne pouvaient se contenter de faire une brève allusion au 19^{ème} amendement sans expliquer de manière synthétique en quoi celui-ci consistait au moment de son adoption. Plus généralement, le jury appréciera la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances générales dans le domaine de la civilisation britannique et américaine (histoire, institutions, culture...) et à inscrire leur démonstration dans une réflexion plus ample sur les questions au programme.

La conclusion ne saurait être un simple récapitulatif de ce qui vient d'être dit, mais doit permettre de mettre en perspective la question soulevée. Cela peut se faire en élargissant le cadre chronologique (et, le cas échéant, géographique), c'est-à-dire en examinant ses retombées immédiates ou ses prolongements plus actuels.

4. Qualités d'exposition et d'expression : un exposé étayé et pédagogique

Ce n'est pas parce que les membres de la commission sont au fait des questions au programme et qu'ils ont réfléchi aux sujets proposés que le candidat peut faire l'économie d'explications précises. D'où

l'importance pour les candidats de se dégager de leurs notes afin de regarder les membres de la commission et de rester attentifs à leurs réactions et de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un exercice oral au cours duquel ils ont à faire la preuve de leurs qualités de communication : le débit doit être fluide sans être précipité, l'élocution claire et la voix audible. Rappelons également qu'il convient de choisir le bon registre de langue, en français comme en anglais, et de se garder d'employer des formules familières ou trop vagues. S'il est admis que l'introduction et la conclusion peuvent être rédigées, les candidats doivent se montrer capables de présenter leur développement à partir de notes succinctes. Tous ces éléments participent de la qualité de l'exposé.

III. Exemples de sujets et pistes de corrigé

a- Exemple de sujet notionnel (civilisation américaine) : Discuss the following statement: « Division(s) »

Il convenait de réfléchir à tous les types de divisions auxquelles le mouvement suffragiste était confronté. Le premier type de division concernait les divisions internes au mouvement notamment autour du 15^{ème} amendement : alors que les suffragistes faisaient partie, à l'origine, d'une coalition abolitionniste/féministe, ils et elles se divisent autour de cet amendement qui ne mentionne pas le sexe comme critère de non-discrimination. Découle de cette division idéologique, une division institutionnelle : l'*American Equal Rights Association* (AERA) connaît une scission avec, d'une part, la *National Woman Suffrage Association* (NWSA) qui s'oppose au 15^{ème} amendement et la *American Woman Suffrage Association* (AWSA) qui le soutient. Leur stratégie va également diverger avec d'une part les partisans d'un amendement fédéral et, de l'autre, une approche « État par État » pour faire reconnaître le droit de vote des femmes. Si ces divisions s'atténuent en 1890 lorsque ces deux associations fusionnent et donnent naissance à la *National American Woman Suffrage Association* (NAWSA), une division notable perdure : celles entre les femmes blanches et les femmes afro-américaines, ces dernières étant marginalisées, voire ouvertement ostracisées, notamment dans les États du Sud (cf. la *Southern Strategy* qui s'appuie sur des stratégies racistes). En découlent ainsi des chemins militants parallèles qui manquent d'intersectionnalité. Au cours des années 1910, les désaccords idéologiques et stratégiques entre militantes suffragistes mènent également à la création du NWP dont les tactiques plus radicales divergent de celles de NAWSA qui privilégie la modération plutôt que la confrontation avec le pouvoir politique.

Le second type de division concerne le débat historiographique qui existe autour de la scission entre la NWSA et la AWSA. Pour certains historiens, à l'instar de Ellen Carol DuBois, cette division va être bénéfique au mouvement. Elle va permettre aux femmes de s'autonomiser en s'émancipant des coalitions avec les abolitionnistes et en se recentrant sur le droit de vote. D'autres vont, au contraire, soutenir que cette division s'est faite au détriment d'une vision inclusive du mouvement suffragiste, ce qui aurait retardé l'obtention du droit de vote avec une prolifération de stratégies et des ressources.

Enfin, un troisième type de division qu'il convient d'aborder est celui des divisions au sein de la société américaine : qui soutient le droit de vote des femmes ? Quelles sont les formes d'opposition ? Ce type de division doit s'inscrire dans le temps long, dès la Révolution américaine jusque dans les années 1960 pour le droit de vote des femmes afro-américaines dans le Sud.

Cette analyse des différents types de division fait émerger un questionnement sur le rôle de ces divisions : dans quelle mesure ces divisions ont-elles fait progresser le mouvement suffragiste ou bien y ont fait obstacle ?

À partir de là, les candidats pouvaient organiser leur propos de la façon suivante, autour de ces trois axes d'analyses :

I – Un mouvement confronté à des divisions internes et externes

II – Des divisions qui entravent le mouvement

III – Des divisions qui sont une composante même du mouvement suffragiste et qui révèlent la vitalité du mouvement suffragiste et sont un reflet des divisions qui traversent la société dans son ensemble (les femmes ne sont pas un bloc sociologique monolithique)

L'objectif de ce plan était de démontrer le fait que bien que les divisions engendrent une diffraction du mouvement en termes de stratégie, il existe une complémentarité. Ces divisions permettent en effet un champ d'action plus large qui, *in fine*, bénéficie au mouvement. Si un plan chronologique n'est pas forcément à proscrire, le jury considère qu'il est difficile à mener de façon pertinente et que le risque est de « faire une histoire » descriptive et superficielle du mouvement suffragiste.

b- Exemple de sujet citationnel (civilisation britannique) Discuss the following statement: « [...] Puritanism is not best regarded as a distinctive or novel body of ideas or doctrines, held only by Puritans, but as a style of piety, a mode of behavior, a set of priorities, which contemporaries [...] were quite capable of recognizing when they saw them. » (Peter Lake, 'Serving God and the Times: The Calvinist Conformity of Robert Sanderson', Journal of British Studies, 27 (1988), 115).

L'auteur de la citation, Peter Lake est un historien probablement connu des étudiants qui prend part au débat historiographique concernant l'existence même des Puritains comme groupe identifiable. Ici, comme dans toute analyse de citation, il s'agissait, en premier lieu, d'analyser les différents termes et les différentes notions puis, après avoir dégagé la thèse exprimée dans ces lignes, d'en apprécier la portée idéologique en la resituant dans le débat historiographique sur l'émergence et les transformations du puritanisme en Angleterre de 1559 à 1642.

Cette citation a trait au débat sur l'identité des « Puritains » dans la mesure où le terme « *Puritan* » fut d'abord brandi par les autorités, mais rejeté par les Puritains eux-mêmes. Ces protestants, qui appelaient de leurs vœux une réforme de l'Église élisabéthaine, se désignaient plutôt comme « *the godly* » ou « *holy brethren* ». Leurs revendications ne portaient pas tant sur une réforme de la doctrine ou du dogme calviniste, que sur la réforme des rites et des pratiques comportant encore à leurs yeux des ferments d'idolâtrie catholique. Il leur importait en outre de promouvoir la formation du clergé afin que celui-ci soit à même de lire et de commenter la Bible, conformément à l'idéal protestant. Les plus radicaux remettaient en question la hiérarchie de l'Église épiscopale héritée de l'Église catholique.

Lake répond à l'interprétation d'historiens qui, dans la lignée de S.R. Gardiner, ont établi un lien entre ces revendications répétées et la « Révolution » des années 1640-1650. *In fine*, ces revendications religieuses se seraient structurées institutionnellement pour donner naissance à un parti politique représenté au Parlement. L'idée de révolution a également été reprise par les Marxistes qui mettent en avant la dimension idéologique du puritanisme : le fait que ces idées (« *body of ideas or doctrines* ») sont le véhicule, la superstructure idéologique du discours contestataire contre l'absolutisme royal. Pour ces historiens, il existerait donc une conjonction entre ces aspirations religieuses et les demandes de restriction du pouvoir royal.

La citation incite donc à réfléchir à la cohérence idéologique du puritanisme, qui a été remise en question par certains historiens, à l'instar de Collinson et de ses disciples. S'il existait, selon eux, des pratiques et une piété reconnaissables, en aucun cas on ne pouvait faire du puritanisme une doctrine distinctive. Pour Collinson, les Puritains étaient des Protestants, un peu plus zélés, parmi d'autres.

Dans ce débat-là, Lake adopte une position médiane : il rejette la dimension idéologique du puritanisme, mais il reconnaît néanmoins qu'il existe quelque chose de l'ordre de l'identité puritaine. Cela a trait à leurs coutumes, à leurs comportements...

À ce titre, le candidat devait se saisir de l'expression « *mode of behavior* » qui fait référence au domaine de la pratique spirituelle, à la pratique privée qui échappe au rite public, à la question des sermons et de leur habillement sobre (qu'il faut toutefois nuancer car nombre de « bourgeois » de l'époque portaient le même habit). Les Puritains vont par exemple expliquer à leurs voisins qu'il vaut mieux lire la bible plutôt qu'aller à la taverne (on peut alors parler de « *reform of manners* »).

L'expression « *a set of priorities* » signale l'urgence avec laquelle ces Puritains voulaient voir advenir cette Église réformée débarrassée de ces éléments idolâtres (cf. controverses autour de l'habit des prêtres, du signe de croix pendant les cérémonies, de la position et de la dénomination des autels...) et à la notion d'« anxiété eschatologique » (cf. Alexandra Walsham). Cette expression « *set of priorities* » est très importante ! C'est ce que les Puritains distinguent comme tels.

Enfin, le sujet soulève la question de la visibilité des Puritains dans la mesure où l'Acte d'Uniformité de 1559 avait précisément pour but d'imposer le Livre de Prière commune et de détecter les membres du clergé qui ne s'y conformaient pas (volet punitif de la loi).

À partir de ces analyses préliminaires des termes de la citation, une question sous-jacente apparaît : a-t-il existé un mouvement puritain aux caractéristiques intrinsèques ou la catégorie de « puritain » a-t-elle été constituée par leurs opposants mêmes ?

Un plan thématique en trois parties pouvait permettre de répondre à cette question.

I – Les Puritains, des Protestants ordinaires

Les candidats peuvent envisager les Puritains comme des Protestants ordinaires. Ils défendent l'idée de « *true Church* », souhaitent revenir à la « *Primitive Church* », à l'évangile. Cette position insère les Puritains dans une tradition protestante (cf. rejet de la « *pump* », importance donnée aux écritures, dogme calviniste)

II – La spécificité des Puritains : la réforme des mœurs et l'urgence de la Réforme

Ces deux points sont les « priorités » qui distinguent les Puritains des Protestants. Il s'agit là d'examiner l'évolution des priorités sur toute la période.

III – Les réactions aux revendications puritaines comme révélateur d'un mouvement de fond

Les candidats peuvent s'intéresser à la littérature anti-puritaine, empreinte d'exaspération vis-à-vis des valeurs prônées par les Puritains. Ces derniers s'en sont en effet pris à la culture populaire (ils ont souhaité la fermeture des théâtres, ont remis en question la célébration de fêtes traditionnelles (Pâques, Noël). Voyant les Puritains comme une menace pour l'établissement de l'Église, le pouvoir royal a également réagi et de la façon la plus virulente qui soit (cf. par exemple la répression avec l'*Act Against Puritans* de 1593, la censure de la littérature puritaine, la publication des *Book of Sports* sous Jacques I^{er} et Charles I^{er}).

Ces deux plans ne sont que des propositions soumises par le jury à titre indicatif. D'autres options étaient évidemment possibles.

Pierre-Alexandre Beylier, avec la contribution de Myriam-Isabelle Ducrocq et Auréliane Narvaez

4.1.3. Option C – linguistique

L'épreuve de leçon de linguistique à l'oral d'admission de l'agrégation externe spéciale reprend les modalités de la leçon d'Option C de l'Agrégation externe. Elle consiste en une présentation en anglais de trente minutes maximum, suivie d'un entretien en français avec le jury n'excédant pas quinze minutes.

Le présent rapport reprend en grande partie le rapport de la leçon de l'Option C de l'Agrégation externe 2022.

Rappel du format général de l'épreuve

Deux sujets de leçon au choix sont proposés. La durée de la préparation est de cinq heures. Pendant cette préparation, il est possible de consulter un dictionnaire de prononciation et un dictionnaire unilingue mis à disposition sur la table. Ces ouvrages permettent, en cas d'hésitation, de vérifier le sens de certains termes du sujet ou la prononciation de mots qui seront utiles lors de la présentation, il ne faut donc pas hésiter à s'en servir.

Les sujets se présentent toujours sous la même forme. Sur la première page figure une citation, suivie d'une consigne, toujours la même : « Discuss. Candidates will use relevant excerpts from the following corpus to address the above topic. » Les deux pages suivantes comprennent ledit corpus, qui comporte généralement une vingtaine d'extraits de sources diverses en anglais. Des exemples de sujets sont disponibles sur le site de la SAES, dans les annales de l'agrégation externe.

La citation elle-même est généralement extraite d'un article de recherche, d'une monographie ou d'une grammaire, le plus souvent en anglais, mais parfois en français. La longueur des citations varie, elle peut aller d'une seule ligne à plusieurs paragraphes. Lorsqu'elle est assez longue, la citation inclut souvent des extraits et/ou des exemples illustrant le propos des auteurs ; une citation plus courte présente, en revanche, une version condensée de la thèse de l'auteur. Si une citation courte est plus rapidement appréhendée, la longueur d'une citation ne doit pas être perçue *a priori* comme un obstacle, puisqu'elle fournit une structure argumentative. En revanche, si une citation longue est choisie, il s'agit de bien prendre en compte chacun des aspects de la question qui y sont présents. Le corpus se compose d'extraits authentiques en anglais, dont la longueur varie elle aussi, selon l'utilité des éléments contextuels en rapport avec le sujet à traiter. Il s'agit, pendant la présentation, de produire une exploitation optimale de ce corpus en utilisant les exemples qui semblent confirmer, infirmer ou simplement nuancer la thèse avancée dans la citation. Le corpus ne comportant aucune indication ni soulignement, le candidat est libre de ses choix. Si l'exhaustivité n'est pas exigée, un nombre raisonnable d'occurrences doit être traité, dans la mesure où une analyse convaincante et approfondie peut difficilement reposer sur un petit nombre d'extraits. Il faut, en particulier, se garder de faire l'impasse sur les extraits les plus complexes, qui sont souvent aussi les plus intéressants.

Préparation à l'épreuve

La leçon est une épreuve de spécialiste visant à évaluer les compétences de linguiste des candidats sur un programme spécifique. Si une connaissance fine des grammaires de référence (Quirk et al. (1985), Huddleston & Pullum (2002)¹¹) est nécessaire, une bonne préparation ira au-delà. Le texte de cadrage du sujet (trouvable sur le site de la SAES) et la bibliographie attenante sont des lectures essentielles afin de cerner clairement les enjeux de la question. Le sujet de la leçon pour la session 2023 était « Les interrogatives ».

L'exposé

L'exposé s'appuie sur une problématique découlant d'une approche critique de la citation. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille nécessairement s'opposer à la thèse qui y figure. Il s'agit de s'interroger sincèrement à son propos, sans préjuger de la réponse que l'on apportera à la problématique dégagée, au terme d'une analyse structurée ayant judicieusement recours à la fois aux

¹¹ Quirk R., Greenbaum S., Leech G. & Svartvik J. (1985), *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London/New York: Longman ; Huddleston R. & Pullum G. K. (2002), *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge: Cambridge University Press.

questionnements présents dans les ouvrages et articles de linguistique sur le sujet, et aux exemples du corpus, qui feront, à chaque fois que cela s'avérera utile, l'objet de manipulations.

L'**introduction** ne doit pas comporter une lecture intégrale de la citation, mais un commentaire de celle-ci qui fait ressortir les enjeux et montre en quoi ceux-ci conduisent à une problématique. Il pourra être pertinent de mentionner les auteurs, l'année de parution, la nature de la source (ouvrage de vulgarisation, article scientifique, grammaire scolaire...) ainsi que le cadre théorique éventuel que l'on peut déduire de ces informations.

La **problématique** est annoncée au cours de l'introduction sous la forme d'une ou plusieurs question(s). Elle doit découler d'un véritable questionnement de la citation au regard des exemples observés et des connaissances acquises pendant la préparation à l'épreuve. Un tel questionnement contextualisé et approfondi a peu de chances d'aboutir à un plan prévisible par avance et donc à proscrire, tel que par exemple : 1) *To what extent are the authors of the quotation right?* 2) *To what extent are they wrong?*. Un candidat peut donc juger de la qualité de sa problématique en fonction de l'intégration de l'analyse de la citation, des données du corpus et des connaissances qu'elle mobilise.

Le **plan** doit découler de la problématique ; comme celle-ci, il est dicté au jury, il est donc souhaitable que ce plan comporte des titres de parties clairs et distincts. De telles caractéristiques laissent présager un raisonnement bien construit.

Les plans élaborés par les candidats s'articulent le plus souvent en trois parties, mais il n'y a là aucune nécessité. Selon le raisonnement envisagé, un plan en deux ou quatre parties peut être parfaitement recevable. Ces parties ont également une structure interne, que celle-ci se manifeste explicitement sous la forme de sous-parties ou non ; cette structure doit permettre au jury de saisir l'évolution de l'argumentation et la pertinence d'un exemple au moment où il est commenté. Enfin, il est vivement recommandé d'expliciter les transitions entre parties (et sous-parties) en rappelant le titre de la partie qui commence.

L'argumentation développée dans chacune des parties annoncées se construit en s'appuyant sur le corpus : quels exemples semblent corroborer la citation ? Quels exemples s'avèrent plus problématiques ? Pourquoi ? À quels critères et quels tests peut-on recourir pour expliquer les différents cas rencontrés en lien avec le problème posé ? Il est nécessaire, à ce stade, de procéder à des **manipulations** : par exemple, un *question tag* non cliticisé (*did he not?*) pourra être remplacé par sa variante plus courante (*didn't he?*) et la différence pourra être commentée en termes de grammaticalisation (comment expliquer la contraction de la négation ?), de registre et d'expressivité. Les **comparaisons** entre exemples du corpus ne différant que sur un point sont également bienvenues. Il est alors indispensable de ne pas rester à un niveau descriptif, mais d'expliquer les différences, aussi bien sur le plan sémantique que pragmatique.

La **conclusion**, qui n'est pas nécessairement très longue, apporte une réponse à la problématique ; elle synthétise la démonstration en rappelant éventuellement les étapes. Cette réponse n'est pas toujours catégorique, une réponse nuancée à la suite d'analyses riches et complexes est parfaitement recevable.

L'entretien

L'entretien en français permet au candidat de compléter, confirmer ou au contraire corriger certains points de son analyse : le jury peut demander au candidat de préciser une partie de son propos, de clarifier un passage confus, de compléter une analyse, de proposer l'étude d'un extrait laissé de côté pendant l'exposé, ou encore de confirmer une analyse développée dans la présentation.

Le fait que l'entretien se déroule en français après un exposé en anglais implique logiquement et nécessairement une excellente connaissance de la terminologie dans les deux langues.

L'objectif du jury, rappelons-le, n'est pas de piéger le candidat, mais d'évaluer sa capacité à raisonner et argumenter en tant que linguiste. Les questions posées ont toujours une justification, il n'y a donc pas lieu pour le candidat de répéter ses propos (« comme je l'ai déjà dit... »), il faut impérativement reprendre le raisonnement à nouveaux frais. Certaines questions auront pour but de permettre la correction d'erreurs d'analyse, mais d'autres concerneront des points sur lesquels les membres du jury eux-mêmes n'ont pas d'avis tranché. Il ne s'agit donc pas pour le candidat de tenter de deviner ce que le jury « voudrait lui faire dire », mais d'apporter la réponse qu'il pense la plus juste à ce stade de sa réflexion.

Rappelons que l'entretien est partie intégrante de l'épreuve de la leçon, sa qualité peut influencer grandement sur l'impression globale de la prestation. Les minutes de cet entretien passent vite : on répondra donc de façon claire et concise aux questions posées, en évitant les digressions et les longs développements.

La langue

Lors de la leçon, la langue utilisée fait l'objet d'une évaluation. Elle doit donc être claire et précise, sur le plan phonétique autant que grammatical ; le lexique doit être adéquat. Il est utile de se reporter également, pour ces divers éléments, au rapport portant sur la langue orale ci-après. N'est repris ici que ce qui peut être plus spécifique à l'épreuve de leçon en Linguistique. On peut s'attendre à ce que la terminologie liée au programme soit connue, ainsi que les termes indispensables à l'analyse linguistique, afin de développer le raisonnement de la manière la plus explicite possible. Le lexique général (anglais et français) tout comme le lexique spécialisé (anglais et français de la linguistique) doit être précis et facilement mobilisable. Ces termes doivent être correctement prononcés ; il ne faut donc pas hésiter à faire usage du dictionnaire de prononciation mis à disposition lors de la préparation.

Durant l'entretien, qui se déroule en français, les candidats doivent veiller également à maintenir un registre adapté, à continuer de prêter attention à la précision et la qualité de la langue, à éviter des mots familiers comme « ouais » ou « ben », à ne pas relâcher soudain leur posture. L'entretien, répétons-le, fait partie intégrante de la prestation.

Bilan de la session 2023

Voici quelques points régulièrement rappelés, et qu'il importe de garder à l'esprit :

- **la leçon ne peut pas se réduire à un placage de cours.** Les futurs candidats doivent s'assurer qu'ils sont capables de donner une définition précise des concepts qu'ils utilisent, et d'expliquer clairement ce que ces concepts impliquent. Une connaissance suffisante des principaux cadres théoriques est indispensable pour pouvoir comprendre les enjeux des sujets et savoir les problématiser, en dépassant le stade de simples remarques descriptives pour proposer une réflexion véritablement personnelle ; *a contrario*, le jury n'attend pas particulièrement de citations d'auteurs apprises par cœur.

- **la citation ne doit pas être réduite à quelques « mots-clés », pas plus que le corpus ne doit servir de simple illustration à une présentation construite indépendamment de lui.** Ces remarques sont liées à la précédente : il est attendu du candidat qu'il saisisse les enjeux de la citation **considérée dans son intégralité**, et qu'il montre son aptitude à exploiter le corpus, repérer et analyser les exemples les plus riches et les plus complexes, manipuler, établir des parallèles et des contrastes, c'est-à-dire adopter une démarche qui montre un savoir-faire de linguiste.

- **la communication doit être soignée.** Il faut prendre garde à ce que le discours soit parfaitement clair et intelligible, ni trop rapide ni trop lent, et à instaurer un contact visuel régulier avec le jury, pendant l'exposé comme pendant l'entretien. Il convient également de maintenir le registre de langue et la posture lors du passage au français pour l'entretien.

Terminons en rappelant que le sujet de la leçon change tous les deux ans et que pour les sessions 2024 et 2025, la leçon portera sur « La structure informationnelle de l'énoncé ». C'est pourquoi le présent rapport n'est pas entré en détails dans les explications spécifiques à la question des interrogatives. Les futurs candidats pourront trouver le texte de cadrage de cette nouvelle question sur le site de la SAES.

Rapport établi par Guirec Le Bihan pour la commission de linguistique

4.2. Épreuve hors programme

Texte de cadrage et modalités de passation de cette épreuve demeurant inchangés, les candidats sont invités à prendre connaissance des rapports des sessions antérieures s'ils souhaitent de plus amples informations. Contentons-nous ici de rappeler trois choses : les candidats disposent de cinq heures pour étudier et mettre en relation trois documents (un document littéraire, un document civilisationnel et un document audio ou vidéo) ; durant ce temps de préparation, ils peuvent consulter un dictionnaire unilingue, un dictionnaire de prononciation et l'*Encyclopædia Britannica* ; l'épreuve elle-même consiste en un exposé en anglais de 20 minutes maximum et en un entretien, en anglais également, de 40 minutes maximum.

Nature et méthodologie de l'épreuve

Abordons, pour commencer, quelques aspects purement pratiques.

Il va de soi, même si cela s'est bel et bien produit, que choisir de ne pas conserver les documents, lorsque l'on quitte la loge de préparation, n'est pas judicieux. En effet, comment, alors, citer les passages des documents littéraire et civilisationnel censés étayer la démonstration ? Comment, ensuite, s'appuyer sur les textes, lorsque le jury demande au candidat d'en commenter un extrait ? Fort heureusement, ce défaut n'est constaté que marginalement.

En revanche, de nombreux candidats perdent du temps à manier la liasse de documents. Nous conseillons aux candidats de désagrafer les documents en loge de préparation pour pouvoir les étaler devant soi lors de leur passage ; cela facilitera notamment le repérage de telle ou telle phrase.

Enfin, la gestion du temps étant cruciale lors de l'exposé, il est recommandé de se munir d'un chronomètre qui ne soit ni trop bruyant ni trop sophistiqué car susceptible de ne pas être autorisé (pas davantage que ne le sont les *smart phones* ou les montres connectées).

Bien que certains candidats maîtrisent convenablement l'exercice auquel ils doivent se livrer dans le cadre de l'épreuve hors programme, il apparaît, à l'issue de cette session, que méritent d'être formulés quelques rappels méthodologiques.

Par exemple, si la réussite à cette épreuve dépend de la mise en résonance des trois documents constituant le dossier, afin de générer un sens voire des sens que ne saurait produire chaque document isolément, il n'en reste pas moins vrai que cette mise en écho nécessite plusieurs lectures et écoutes ou visionnages. La première « lecture » naïve de l'ensemble du dossier vise à élucider le sens littéral de chaque document (ce qui est explicite) et à identifier les enjeux majeurs du dossier. Les suivantes sont destinées à mettre au jour les strates de sens plus souterraines de chacun (ce qui n'est qu'implicite) et à en déterminer les spécificités et les saillances.

De même, il s'agit de faire preuve de qualités tant de synthèse que d'analyse, c'est-à-dire d'alterner arguments, exemples (en faisant copieusement référence aux trois documents, dont aucun ne doit être sous-exploité ou surexploité) et explications (en proposant des micro-lectures des bribes citées), en veillant à structurer son propos (cheminant de ce qui est évident, accessible en restant à la surface des documents, mais qui ne doit pas pour autant être tu, à ce qui n'est que sous-jacent, révélé seulement par une exploration en profondeur des documents, et qui ne sera parfois repéré que par les candidats entraînés à cet exercice), à circuler agilement entre les documents (ce mouvement de va-et-vient permettant d'éviter le traitement monolithique et mécanique de A, de B et de C dans chaque partie), à avoir recours aux outils analytiques (notamment stylistiques, rhétoriques et esthétiques) et théoriques (histoire des idées, de la critique, etc.) adéquats et à équilibrer les trois parties (qui, trop souvent, s'effilochent au lieu de s'étoffer à mesure que l'on avance dans la démonstration), sans négliger ni introduction ni conclusion.

Sont aussi à éviter l'introduction-fleuve (où l'on se contente de lire le paratexte – quasi-psittacisme dénué de plus-value – et où l'on entre prématurément dans le détail, alors qu'il s'agit de présenter brièvement les caractéristiques principales des documents ainsi que les enjeux qui se dégagent de leur articulation au sein du dossier, puis de proposer une thèse ou de poser une question, découlant de la réflexion et de l'analyse qui ont été conduites, une fois identifiées les concordances et les discordances entre les documents, et d'annoncer les étapes du développement qui va suivre) aussi bien que la conclusion-ruisselet (il faut, au minimum, rappeler les lignes de force du raisonnement et ne pas hésiter à souligner la pertinence de la thèse ou de la question posée dans l'introduction ; quant à l'ouverture, qui est le pendant de l'amorce, tout comme elle, elle est facultative ; cependant, se tenir au courant de l'actualité du monde anglophone peut s'avérer utile).

Il arrive même que la conclusion soit tout bonnement escamotée, faute de temps, tout comme il n'est pas rare que la dernière partie soit élaguée voire à peine ébauchée. Or le jury, qui ne peut fonder son évaluation sur des promesses, a besoin de substance. Il est donc indispensable de garder un œil sur l'écoulement du temps et de consacrer approximativement cinq minutes au traitement de chaque partie du développement (idéalement, 4' pour la 1^{ère} partie, 5' pour la 2^e et 6' pour la 3^e, si l'on considère que la démonstration va *crescendo*, partant du *supra*-, en passant par l'*infra*- pour accéder au *méta*-), ce qui ne laisse que cinq minutes environ pour l'introduction (trois minutes exigent de l'efficacité, d'autant qu'il est fortement conseillé de ralentir lorsque problématique et plan sont annoncés) et pour la conclusion (deux minutes suffisent : inutile de paniquer et d'achever sa présentation abruptement, alors qu'il reste plusieurs précieuses dizaines de secondes). Autrement dit, le discours doit être construit, la pensée, dense et la langue, précise.

Rien ne vaut, évidemment, le travail sur les documents eux-mêmes, qui occupera environ deux des cinq heures allouées, deux autres environ étant consacrées au choix de l'angle sous lequel sera abordé le dossier et des axes qui charpenteront l'exposé, au tri et à la hiérarchisation des remarques essentielles et des prélèvements les plus pertinents (renoncer à la tentation de l'exhaustivité conditionne la réussite de l'exercice), à la production de transitions qui jalonnent la démonstration et guident le jury, ainsi que, éventuellement, à la rédaction de l'introduction et de la conclusion (le corps de l'exposé n'étant constitué que de notes).

Reste donc une heure environ, qu'il est conseillé de mettre à profit en consultant la *Britannica*, probablement après une première prise de connaissance des trois documents au cours de laquelle seront repérés, notamment, les auteurs, titres, noms de personnages, toponymes et notions auxquels une entrée sera peut-être consacrée dans l'encyclopédie. Rappelons ici qu'il faut se garder de deux travers : perdre du temps en s'égarant dans les méandres de cette source, puits sans fond où il est aisé de se noyer ; plaquer sans discernement des pans entiers de ce que l'on y a trouvé à propos de tel dramaturge, de telle œuvre, de tel événement, etc. Seuls seront conservés les éléments qui viennent éclairer la lecture croisée des documents. À quoi bon, en effet, mentionner dans l'introduction

modernism ou *stream of consciousness*, évoqués dans l'article relatif à Woolf pour n'en rien faire ensuite ? S'il ne faut surtout pas cliquer sur chaque hyperlien, il faut s'assurer, lors de la recherche d'informations, de ne pas négliger certaines pistes *a priori* peu attrayantes. Ainsi, une majorité de candidats, découvrant que Gurnah ne faisait pas l'objet d'une notice biographique, n'a pas jugé bon, visiblement, d'ouvrir et de survoler ne serait-ce que le premier des quatre articles proposés, qui menait pourtant à ceci, où il est justement question du roman dont est extrait le document A, du pays natal de l'écrivain et de l'exil, l'un de ses thèmes de prédilection : 'Also of note was Tanzanian Abdulrazak Gurnah's latest novel, *By the Sea*, which focused on immigrants and exiles in its depiction of two very different refugees who both left the same seaside town in Zanzibar to be reunited many years later in Great Britain.' Quoi qu'il en soit, étant donné que Gurnah s'est vu décerner en 2021 le prix Nobel de littérature, qui récompense tout un œuvre, l'on aurait pu s'attendre à ce que les candidats aient entendu parler de cet auteur.

Pistes d'analyse à envisager systématiquement en vue de l'exposé

Quel que soit le dossier, l'on ne peut guère se dispenser de s'interroger, notamment, sur le contexte de production (ère et aire : dans le temps et dans l'espace), sur le genre (roman, nouvelle, théâtre, poésie, essai, autobiographie, article de presse, discours, pamphlet, procès-verbal de débat parlementaire, scène de film, bande annonce, émission radiophonique, reportage, interview, documentaire, publicité, etc.), ainsi que sur les codes et conventions y afférant, sur la nature (narration, description, dialogue ; incipit, apogée, dénouement ; didascalies, soliloque, stichomythies ; *free verse*, *blank verse* ; ballade, ode, sonnet, etc.), sur le point de vue (fixe ou changeant, intérieur ou extérieur, objectif ou subjectif, etc.), peu importe l'étiquette employée (*point of view*, *viewpoint*, *perspective*, *focalisation*, *focaliser*, *centre of consciousness*, *reflector*, etc.) à condition que la terminologie soit juste (*intradiegetic*, *extradiegetic*, *homodiegetic*, *heterodiegetic* sont parfois des concepts flottants), sur les voix (du narrateur, des personnages, de l'auteur, de l'orateur, du journaliste, des personnes citées ou interviewées, etc.), sur les types de discours (direct, indirect, indirect libre, etc.), sur le registre de langue (courant, relâché, familier, argotique, vulgaire, soutenu, grandiloquent, etc.), sur le ton (nostalgique, mélancolique, lyrique, élégiaque, tragique, comique, ironique, satirique, critique, polémique, etc.), sur le style, les figures et les procédés (métaphore, métonymie, hypallage, polyptote, paronomase, hyperbole, litote, répétition, anaphore, parallélisme, chiasme, gradation, accumulation, polysyndète, hypotaxe, etc.), sur la rhétorique (dont l'efficacité repose sur l'équilibre de quatre ingrédients : *ethos*, *logos*, *pathos*, *kairos*), sur l'idéologie qui sous-tend le discours, sur les temps et modes (passé, plus-que-parfait, présent, futur, conditionnel, impératif, etc.), sur la structure (linéaire, circulaire, fragmentée, enchâssée, etc.), sur le cadrage, sur l'angle de prise de vue, sur le montage, sur la lumière (ou l'obscurité), sur le mouvement (ou la stase), sur le recours à la couleur (ou au noir et blanc), sur les bruits ou bruitages, sur le lien entre son et image, etc.

Tous ces aspects, parmi d'autres (voix active *versus* voix passive, répartition de la parole, allégeance du médium, etc.), qui impliquent des choix et des intentions, véhiculent du sens : il doit donc en être tenu compte et rendu compte. Or ces questions fondamentales sont trop souvent absentes de l'exposé. Elles sont alors immanquablement abordées lors de l'entretien, afin de vérifier qu'il n'y a pas de lacunes rédhibitoires dans ces domaines, qui seront enseignés.

L'entretien

L'entretien doit se concevoir comme un échange avec le jury, qui, toujours bienveillant, ne cherche jamais à piéger le candidat mais, au contraire, essaie simplement de lui faire expliquer ou nuancer son propos, clarifier un point ambigu, illustrer par un échantillon concret une affirmation trop abstraite, défricher davantage une piste tout juste entr'aperçue, définir un terme (*anticlimax*, *epiphany*, *gothic*, *sublime*, etc., ne sont pas toujours utilisés à bon escient) ou préciser l'origine d'une formule (*objective correlative*, *willing suspension of disbelief*, etc.). Ce dialogue, qui s'apparente à la maïeutique, permet

de corriger des maladroites et de compenser des manques. L'on constate parfois, une fois achevé l'exposé, une tendance au relâchement, de la langue et/ou de la posture. Or, étant donné la solennité de la circonstance, le jury attend la même rigueur lors de l'entretien que lors de l'exposé. Face à ses élèves, le professeur se devra d'être exemplaire et exigeant, y compris envers lui-même.

Sujets de la session 2023

Cette année, les deux sujets utilisés pour évaluer les compétences et les connaissances des candidats étaient constitués ainsi :

- EHP 1 : Abdulrazak Gurnah, *By the Sea*, 2001 (document A) ; Dr. Matt Cole, History Department, University of Birmingham (UK), 'The life and legacy of Joseph Chamberlain,' 10 June 2020 (document B) ; 'Nigeria's battle to reclaim looted Benin bronzes,' Channel 4 News, 10 September 2021 (document C) [incidemment, se servir de l'usuel *ad hoc* pour vérifier la prononciation de Chamberlain – la diphtongue n'est pas là où l'on pourrait l'attendre – et l'accentuation de Benin n'aurait pas été superflu] ;

- EHP 2 : Virginia Woolf, *To the Lighthouse*, 1927 (document A) ; Sam Knight, 'Britain's Idyllic Country Houses Reveal a Darker History,' *The New Yorker*, August 23, 2021 (document B) ; 'The friends who explore abandoned buildings,' video by Morgan Spence, 12 March 2022, BBC News Scotland (document C).

Le jury a eu le plaisir d'entendre quelques prestations de bon aloi, notamment celle d'une candidate qui, sur le premier de ces deux dossiers, a proposé la problématisation, succincte et limpide, et le plan, progressif et dynamique, ci-dessous, suivi d'un exposé correspondant effectivement à ces annonces et que l'entretien complète judicieusement :

How do the documents weave together the intricate complexities of past and present in terms of legacy? The analysis will fall into three parts:

- the making of colonial power;
- a critical (re)view of the legacy of colonialism;
- the art of owning and crafting one's own story.

Une autre candidate, pour le second sujet, bien qu'ayant compris que le passage du temps était au cœur du dossier, a adopté une démarche qui n'était que moyennement convaincante, notamment parce que les parties 1 et 3 s'appliquent difficilement au document B et parce que les lieux, qui jouent ici un rôle central, occupent une place marginale dans l'exposé. L'entretien a néanmoins permis à la candidate de rectifier le propos et de développer certains points essentiels :

These documents offer a reflection on man's agency, limited agency or indeed lack of agency over time.

1. The pervading sense of doom, gloom and decay.
2. A testimony of the past.
3. The confrontation between man and nature.

Plutôt qu'un résumé du contenu de ces deux prestations, suivent quelques exemples de remarques sur la forme de chacun des trois documents du dossier EHP 2, puisque c'est souvent ce qui fait défaut. Ces remarques se concentrent surtout sur les questions de point de vue et de voix, trop souvent négligées. Sur le fond, il est vite évident que le passage du temps et son inscription dans l'espace sont traités à la fois différemment et semblablement dans les trois documents : le temps menace d'effacer le passé, d'où des tentatives d'en préserver la trace par le truchement de la mémoire photographique en C ; en A, où une bâtisse inhabitée plonge dans un sommeil proche de la mort puis renaît, temps et modes grammaticaux permettent de faire co-exister passé, présent, avenir et hypothétique mais aussi de faire cohabiter le générique itératif (le cycle des saisons, la fuite des années) et le spécifique inchoatif (l'arrêt et l'inversion du processus en cours, le retour imminent des propriétaires survivants) ; en B, des

découvertes ou révélations tardives font soudain ressurgir fantômes du passé et tabous dans une demeure historique.

A. En termes de narratologie, l'on ne peut guère, lorsque l'on a affaire à une fiction de Virginia Woolf en particulier, faire l'économie d'une analyse des voix et des points de vue. En l'occurrence, dans ce passage, où la description domine dans la première moitié et où le récit l'emporte dans la seconde, le point de bascule étant la phrase des lignes 35 à 37, qui commence par une conjonction de coordination dénotant une rupture ('But there was a force working [...]'), la voix désincarnée du narrateur (une caméra et un microphone semblent enregistrer les signes discrets de la vie secrète qui anime cette maison de campagne fermée depuis des années) rapporte les paroles ('she said,' lignes 16 et 17) ou capte les pensées de Mrs McNab, l'absence de guillemets floutant les frontières, avec un glissement vers le discours indirect libre, qui signifie que ce personnage devient peu à peu le focalisateur. Par moments, la voix de Mrs McNab se mêle à celle de Mrs Bast, qui l'aide à remettre la maison en ordre avant le retour des propriétaires : 'Oh, they said, the work!' (l. 50). Par endroits, le recours au discours indirect libre permet de superposer la voix du narrateur à celle d'un personnage, dont l'idiote est imité : 'The young gentleman was dead. That she was sure. She had read his name in the papers.' (ll. 59-60). C'est également sur ce mode hybride que sont rapportés et déformés les mots employés dans une lettre (ll. 39-42) envoyée par la famille Ramsay (dont le nom n'apparaît pas ici) : 'All of a sudden, would Mrs McNab see that the house was ready, one of the young ladies wrote [...]'].

Stylistiquement, deux métaphores filées méritent d'être repérées et commentées : celle assimilant la maison tantôt à un coquillage échoué sur le sable tantôt à un vaisseau ballotté sur le point de sombrer ; celle de la bataille de la nature, animaux et végétaux reconquérant l'espace colonisé puis déserté par les humains, mais aussi du combat des deux femmes âgées, armées de balais et de chiffons, chargées de réparer les dommages causés par les éléments, par les intrus et par le temps.

B. Il est intéressant de remarquer qu'il s'agit ici du regard distancié (qui transparaît dans le choix de formulations telles que 'Britain's four-hundred-year saga of colonial rule,' ligne 56) porté par le *New Yorker*, prestigieux magazine américain, sur des institutions patrimoniales britanniques (tel le National Trust), vieilles dames respectables contraintes, parfois sous la pression publique et médiatique, d'exhumer ou de mettre au jour des faits gênants, certaines de ses propriétés ayant été acquises par leurs anciens propriétaires grâce à des fortunes fondées sur le commerce triangulaire et sur l'esclavagisme. D'emblée, le titre de l'article joue sur le double sens de *dark* (qui s'oppose à *idyllic*, lui-même connoté), mais désigne aussi par euphémisme les victimes noires de ce système économique raciste, ce que symbolise la posture de soumission des *kneeling statues* (l. 1) s'offrant à la vue de tous les visiteurs ('There is nowhere else to look.', l. 36) mais passées sous silence par les guides ('"There wasn't even an explaining it away [...]. They just acted as if they just weren't there at all."' ll. 37-38), par ignorance ou par réticence (dans les deux acceptions du terme). Peut-être n'est-il pas anodin que cet article ait été publié dans le sillage du déboulonnage, aux États-Unis comme au Royaume-Uni, de statues de figures historiques jadis placées sur un piédestal et aujourd'hui controversées voire vilipendées. Il est à noter que le journaliste donne la parole à des représentants d'une minorité qui se décrit elle-même avec autodérision comme 'visible' (l. 28).

C. Ce qui frappe d'emblée lorsque l'on visionne ce reportage, c'est que l'on n'y entend que les voix des trois *urban explorers*, le journaliste restant muet, même si les incrustations à la fin du sujet (avec une double mise en garde : l'*urbex* est une pratique illégale et potentiellement dangereuse) reflètent sans doute sa circonspection ou, du moins, la prudence de la chaîne qui l'emploie. Il est également remarquable que les jeunes *trespassers* interviewés sont le plus souvent filmés à l'extérieur des bâtiments à l'abandon, murs et grilles matérialisant la frontière entre l'espace public et l'espace privé (écoles, églises, théâtres, piscines, gymnases, hôtels, hôpitaux, etc.). Enfin, alternent les photographies prises par les trois Écossais, qui figent le temps, et les séquences filmées (le terme *footage* est employé) soit par l'un d'eux soit par le journaliste-caméraman, si bien que le spectateur se retrouve par procuration dans la situation d'un voyeur, qui observe l'un des voleurs d'images regarder à travers le viseur ou l'écran de son appareil, s'apprêtant à immortaliser vestiges et ravages. L'exploration de

l'histoire et la préservation de la mémoire ('shining a light on a forgotten past,' 'urban historians,' 'to document,' 'memories') évoquées ici établissent des ponts avec le document B, tout comme l'oxymore 'beautiful decay,' l'expression 'reclaimed by nature' et l'adjectif 'photogenic' offrent des passerelles avec le document A.

Suggérons, pour finir, que la conception d'un dossier sur une thématique liée à l'anglistique, d'une part, et la réflexion sur trois documents de nature différente adoptant des points de vue tantôt convergents tantôt divergents sur un même sujet, d'autre part, constituent, à une échelle modeste, une initiation à la démarche que seront amenés à suivre les futurs lauréats de l'agrégation lors de la construction de séquences pédagogiques, qui, pour être mises en œuvre avec succès, seront fondées sur la sélection de supports en adéquation aussi bien avec le niveau des élèves qu'avec les textes officiels et sur la définition en amont d'objectifs culturels, linguistiques, méthodologiques, etc., clairs et cohérents.

Rapport établi par Bruno Marchebout pour la commission de l'épreuve hors programme

4.3. Mise en perspective didactique d'un dossier

Cette épreuve est définie en ces termes par l'arrêté paru au Journal Officiel du 28 juillet 2016 :

Le candidat adresse au jury, par voie électronique (format PDF) au moins dix jours avant le début des épreuves d'admission, un dossier scientifique présentant son parcours, ses travaux de recherche et, le cas échéant, ses activités d'enseignement et de valorisation de la recherche. Le dossier, rédigé en français, ne doit pas excéder douze pages, annexes comprises. Lors de la première partie de l'épreuve, le candidat présente au jury la nature, les enjeux et les résultats de son travail de recherche et en propose une mise en perspective didactique, orientée par une question qui lui est communiquée par le jury au début de l'heure de préparation. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury prenant appui sur le dossier et l'exposé du candidat. L'exposé et l'entretien se déroulent en français. L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- rendre ses travaux accessibles à un public de non-spécialistes ;
- dégager ce qui dans les acquis de sa formation à et par la recherche peut être mobilisé dans le cadre des enseignements qu'il serait appelé à dispenser dans la discipline du concours ;
- appréhender de façon pertinente les missions confiées à un professeur agrégé.

Durée de préparation : une heure ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 3.

Le présent rapport suit les étapes de l'épreuve de MPDS de manière chronologique, depuis la conception du dossier en amont de la prestation elle-même jusqu'à l'entretien avec le jury en passant par l'exposé du candidat. Il reprend certaines remarques générales évoquées dans des rapports antérieurs tout en mettant en lumière les spécificités de la session 2023.

Dossier

Dans le cadre de la constitution du dossier, il faut être attentif à soigner la présentation, à ce que le propos soit clair et structuré, en évitant toute technicité excessive. Cela suppose un effort de vulgarisation savamment dosé, afin de mettre à la portée du lecteur un contenu très érudit inscrit dans un champ épistémologique spécifique, sans pour autant dénaturer le contenu de la thèse.

Ajoutons ici qu'afin d'éviter certaines fautes d'orthographe ou maladresses syntaxiques, une relecture attentive du dossier avant son envoi au jury est vivement souhaitable. En effet, le jury a noté, lors de la

session 2023 comme des précédentes, des fautes et maladresses parfois récurrentes dans la rédaction, sur le plan tant grammatical, syntaxique que lexical, avec la présence de néologismes douteux.

Il est également important de respecter la longueur, soit douze pages maximum, annexes comprises. Si la majorité des dossiers transmis au jury cette année a été élaborée avec soin, certains dossiers ayant même été en tout point conformes aux attentes, d'autres étaient trop courts ; l'un d'eux ne faisait ainsi que trois pages.

Le rédacteur du dossier doit éviter de se limiter à la narration de son parcours ; les éléments biographiques ont été trop présents dans certains dossiers cette année encore. L'organisation du dossier doit donc être régie par un équilibre entre contenu disciplinaire et réflexion didactique. Or, de nombreux dossiers étaient caractérisés par un déséquilibre majeur, les deux-tiers étant parfois consacrés à la présentation de la thèse. Il s'agit d'établir un lien entre ce parcours et l'enseignement secondaire, de rapprocher recherche et exploitation pédagogique. Si une expérience de l'enseignement ne saurait être un prérequis dans le cadre d'un concours externe, la plupart des candidats ont, néanmoins, une expérience de l'enseignement, parfois dans le supérieur. Il s'agit alors de s'appuyer sur cette expérience pédagogique et de dégager les éléments susceptibles d'être transférables au collège ou au lycée. Une absence de prise en compte de la diversité des publics de l'enseignement secondaire a nui à la qualité de plusieurs dossiers.

Exposé

L'exposé du candidat se doit d'être non pas une redite du contenu du dossier sous une forme oralisée mais véritablement une mise en perspective problématisée de son travail de thèse et de son expérience de la recherche afin de faire ressortir, grâce à la question posée par le jury au début de l'heure de préparation, ce qui est transférable à l'enseignement dans le secondaire. En d'autres termes, il s'agit, pour le candidat, de montrer clairement et simplement (l'utilisation d'un jargon didactique ne saurait être une fin en soi) ce qui, de son parcours de recherche doctorale et post-doctorale, peut être mobilisé dans l'exercice futur du métier d'enseignant. Cela suppose également de savoir identifier ce qui ne pourra pas être exploité dans le cadre de l'enseignement secondaire. Il ne s'agit pas de vouloir tout exploiter mais bien de savoir hiérarchiser et sélectionner, en opérant des choix faisant appel, une fois encore, au bon sens.

Une bonne prise en compte de la question tremplin suppose de définir clairement et précisément les termes du sujet. Cette étape préliminaire permet d'éviter les exposés trop descriptifs. Le jury a ainsi apprécié plusieurs efforts de problématisation et de structuration. Certains candidats ont su se montrer très clairs et pédagogiques lors de leur exposé. Citons, en guise d'exemple, la consigne suivante :

Vous déclarez page 9 :

« nous avons mis en place un atelier d'écriture qui s'inspire de nos travaux de recherche et qui vise à donner aux élèves le goût de la lecture et la sensibilité littéraire tout en se familiarisant avec la terminologie de base. »

Vous préciserez quelles stratégies peuvent être mises en place pour développer chez les élèves le goût de la lecture ainsi que des compétences d'expression écrite dans le cadre d'un cours de langue vivante de l'enseignement secondaire.

Le candidat avait structuré son propos en trois parties :

- I. Choisir un corpus adapté au public
- II. Procédés pour se réappropriier les textes

III. Critères à mettre en place

Malgré certaines limites, le plan choisi a permis au candidat d'organiser son propos de manière limpide mais aussi d'ancrer sa réflexion dans des situations concrètes.

En revanche, la prise en compte de la question-tremplin a parfois été partielle, ce qui a desservi la pertinence de l'argumentation proposée. Ainsi, dans le traitement de l'énoncé suivant :

Vous déclarez page 6 :

« Forte des compétences acquises pendant mon doctorat, je pourrais proposer [aux élèves] une méthodologie qui les accompagnera dans leur parcours de formation et leur permettra de devenir autonomes dans les activités de recueil d'informations. Dans cette optique, il me faudra tout d'abord attirer l'attention des élèves sur la nécessité d'arriver à une adéquation entre le contenu des informations trouvées et le besoin posé par l'énoncé. Puis, j'insisterai sur l'importance de vérifier la fiabilité des sources. »

Vous préciserez les types de supports et les stratégies mises en œuvre pour sensibiliser les élèves à la fiabilité des sources et les former au recueil d'informations pertinentes dans un cours de langue vivante de l'enseignement secondaire.

La partie « former au recueil d'informations pertinentes » a été pratiquement éludée, ce qui a réduit la richesse du champ d'investigation du candidat.

Par ailleurs, la gestion du temps de parole est à surveiller. Les exposés se sont avérés souvent trop brefs (autour de 18 minutes cette année) ; plusieurs candidats auraient donc gagné à étoffer et à préciser leur présentation. Il faut également équilibrer le temps de parole, la présentation de la recherche étant souvent trop longue, voire plus longue que sa mise en perspective didactique. Une candidate a ainsi annoncé passer à la question-tremplin à la onzième minute de sa présentation. Les candidats ayant délayé le bilan de leurs travaux de recherche de manière excessive ont souvent rencontré des difficultés à s'extraire du sujet de leur thèse. Ainsi, lors d'une prestation par ailleurs honorable, un candidat est resté enfermé dans son domaine de prédilection, la phonologie, ce qui l'a amené à se concentrer sur des aspects formels au détriment de l'accès au sens et à négliger l'apport culturel de contenus littéraires ou civilisationnels.

Plus largement, les candidats ont oscillé entre deux extrêmes : d'une part, une tendance à considérer l'enseignement de l'anglais uniquement par le biais linguistique en évacuant les contenus littéraires ou civilisationnels, d'autre part, une tendance à négliger la spécificité du cours de langue vivante dans l'enseignement secondaire en plaçant les apports langagiers à la marge. Il s'agit précisément de trouver un juste milieu à la jonction entre le fond et la forme, la transférabilité étant à penser aussi bien en termes de compétences que de connaissances.

D'autre part, il faut gagner en précision dans la mise en œuvre des activités envisagées. En effet, ce qui a fait défaut dans la plupart des prestations entendues, ce sont les exemples concrets. Même sans avoir d'expérience de l'enseignement, on peut imaginer, se projeter, formuler des hypothèses. Ces projections peuvent prendre la forme d'éléments simples et concrets tels que « comment apporter aux élèves le vocabulaire nécessaire à la description d'une image » ou encore « comment faire comprendre aux élèves la différence entre le prétérit et le *present perfect*. » Il s'agit d'être capable de se projeter dans une situation d'enseignement réaliste, fût-elle hypothétique, et de concevoir la mise en œuvre d'activités concrètes, en adéquation avec le public visé. Certaines prestations ont été caractérisées par une méconnaissance des attentes de l'enseignement secondaire, ce qui a donné lieu à des projets de séquences vagues et peu applicables à l'enseignement secondaire. Il est utile ici de varier les supports, tout en s'assurant de l'ancrage de ceux-ci dans la culture des pays anglophones. Il s'agit évidemment d'une agrégation d'anglais, il faut donc mobiliser des exemples de séances réelles ou hypothétiques liés au domaine anglophone.

Le jury a également noté un manque de réflexion sur la diversité des publics et, plus particulièrement, une tendance à exclure le collège d'emblée. Or, il s'agit bien de dégager non seulement les savoirs mais encore les savoir-faire acquis dans le cadre du travail de recherche pouvant être exploités à tous les niveaux de l'enseignement secondaire ou éventuellement supérieur, sans se limiter à l'enseignement de spécialité LLCER au cycle terminal ou à la formation de formateurs, par exemple. Ce qui est perçu comme transférable doit l'être aussi au collège, dès la 6^e.

Enfin, la qualité de la communication est une composante fondamentale de la prestation et fait partie des critères d'évaluation. Le candidat qui se destine au métier d'enseignant doit être en mesure de s'extraire de ses notes, de soigner son expression, de mobiliser l'attention.

Entretien

L'entretien est conçu comme un dialogue, un échange, non comme une série de questions frontales visant à piéger le candidat. Au contraire, le jury, dans une attitude de neutralité bienveillante, offre au candidat la possibilité d'approfondir ou de préciser certains points mais aussi d'explorer de nouvelles pistes.

Les mots d'ordre de cette partie de l'épreuve sont incontestablement écoute et réactivité. Est évaluée la capacité du candidat à s'appuyer sur les questions du jury et à prendre en compte ses observations pour faire évoluer sa réflexion. Or, la portée des questions n'a pas toujours été perçue. Certains candidats ont alors peiné à réorienter leur pensée, à proposer des ouvertures ou encore à saisir les opportunités de donner des exemples concrets.

Il faut par ailleurs veiller à ne pas relâcher la qualité de la diction et de l'élocution, à combiner spontanéité et rigueur afin de maintenir tout au long de l'épreuve un registre formel adapté au cadre d'un concours de recrutement de la fonction publique et conforme aux codes de la communication professionnelle.

Il est essentiel de savoir se projeter dans la posture de l'enseignant. Cela suppose d'être en mesure de véhiculer les valeurs de la République et d'avoir une conscience aiguë du rôle primordial que joue l'École dans leur transmission. Est également essentielle la capacité à interagir au sein d'une équipe éducative qui fait le lien entre les familles, la direction, les CPE, les collègues. Il faut garder à l'esprit que les fonctions englobées par le statut d'agrégé ne se limitent pas au post-bac et incluent l'enseignement non seulement au lycée mais encore au collège. Si des connaissances pointues des programmes de l'Éducation nationale ne sont pas attendues, il est, en revanche, fondamental de savoir en quoi consiste le métier d'enseignant. Pour conclure, il paraît important de rappeler que l'épreuve de MPDS s'apparente dans une certaine mesure à un « entretien d'embauche » visant à recruter des fonctionnaires d'État.

Rapport établi par Anne Fauré pour la commission de l'épreuve de mise en perspective didactique d'un dossier

4.4. La langue orale

La note d'anglais oral est la moyenne des notes d'anglais des épreuves orales de leçon (hors entretien) et de l'épreuve hors programme (exposé et entretien). Son coefficient est le même que celui des autres épreuves. Les candidats sont invités à se reporter aux rapports antérieurs pour de plus amples conseils et références utiles pour les aider à se préparer. Ils trouveront cependant ci-après les erreurs spécifiquement remarquées par le jury lors des oraux de cette session 2023.

Si le jury a pu, cette année encore, entendre des exposés servis par une langue précise, authentique et employant un lexique riche, de nombreuses prestations ont montré de sérieuses lacunes dans chacun des domaines évoqués plus bas. Ces erreurs de grammaire, de phonétique ou d'accentuation ne constituent en aucun cas une fatalité : il est non seulement possible mais nécessaire de travailler à les corriger, car si l'on ne peut attendre d'un professeur agrégé qu'il soit forcément un locuteur natif, il deviendra cependant le modèle linguistique et phonologique de ses futurs élèves. Une écoute régulière des radios anglophones est recommandée durant la préparation, afin d'améliorer la prononciation, la qualité de la chaîne parlée, mais également le vocabulaire ou encore afin d'acquérir des structures syntaxiques authentiques et variées.

Phonèmes

Les candidats peuvent consulter un dictionnaire de prononciation mis à leur disposition en salle de préparation. Il est d'ailleurs indispensable de ne pas attendre l'oral pour se familiariser avec l'alphabet phonétique, surtout lorsque l'on n'est pas angliciste de formation.

Voici un rapide relevé de quelques-unes des déformations rencontrées au cours de cette session :

- « significant » prononcé */sɪ'nɪfɪkənt/ au lieu de /sɪg'nɪfɪkənt/
- « notice » prononcé */'nɒtɪs/ au lieu de /'nəʊtɪs/
- « both » prononcé */'bɒθ/ au lieu de /'bəʊθ/
- « hierarchy » prononcé */hɪ'e'rɑ:kɪ/ au lieu de /'haɪərə:kɪ/
- « rhetoric » prononcé */'reθərɪk/ au lieu de /'retərɪk/
- « although » prononcé */ɔ:l'θəʊ/ au lieu de /ɔ:l'ðəʊ/
- « examine » prononcé */ɪg'zæmɪn/ au lieu de /ɪg'zæmɪn/
- « ambiguous » prononcé */æm'brɪɡʊs/ au lieu de /æm'brɪɡjuəs/

Les noms propres ne sont pas épargnés :

- « Birmingham » prononcé */'bɜ:mɪŋhəm/ au lieu de /'bɜ:mɪŋəm/
- « Chamberlain » prononcé */'tʃeɪmbəleɪn/ au lieu de /'tʃeɪmbəlɪn/

Accentuation

La place de l'accent tonique en anglais est soumise à des règles. Celles-ci doivent être connues et révisées. Voici quelques exemples de déplacements d'accents entendus :

- *injustice au lieu de in'justice
- *occurrences au lieu de o'ccurrences
- *ve'nerable au lieu de 'venerable
- *colo'nialist au lieu de co'lonialist
- *effect au lieu de e'ffect
- *pre'viously au lieu de 'previously
- *hono'rably au lieu de 'honorably

Grammaire

Les candidats doivent veiller à s'exprimer dans une langue grammaticalement correcte. Si quelques maladresses et inattentions sont tolérées, des erreurs d'anglais de base répétées dans les

présentations sont lourdement sanctionnées. Cette année, le jury a relevé des erreurs portant plus particulièrement sur :

- la détermination : « the nature » au lieu de « Ø nature », « Ø Ramsay family » au lieu de « the Ramsay family » ;
- la conjugaison : « it still exist », « it symbolize », « the documents shows », « it can be illustrate » ;
- l'accord au sein du groupe nominal : « each pictures », « different point of views ».

Les qualités de communication

Les candidats se destinent à l'enseignement. La plupart d'entre eux exercent déjà le métier de professeur. On attend donc d'eux qu'ils s'expriment avec une voix bien assurée, posée, qu'ils regardent chacun des membres du jury, qu'ils ne parlent ni trop fort ni trop doucement, et qu'ils ralentissent un peu leur débit de parole au moment de l'annonce de la problématique et du plan.

Le jury a pu constater avec plaisir que très peu de candidats lisaient des notes rédigées cette année. Il est à rappeler qu'à la fin de chaque épreuve orale, le jury inspecte rapidement les notes des candidats, précisément pour vérifier qu'il s'agit bien là de notes, et non de phrases intégralement rédigées. Il existe néanmoins une tolérance en ce qui concerne l'introduction et la conclusion.

Bibliographie :

On pourra se référer aux ouvrages suivants pour se préparer au mieux :

- JOBERT, M. (2012). « Terminaisons contraignantes – Règle de -ION et extension », La Clé des Langues [en ligne]. Lyon : ENS de LYON/DGESCO. URL : <http://cle.ens-lyon.fr/anglais/langue/lessentiel-de-langlais-oral/terminaisons-contraignantesregle-de-ion-et-extension>.
- JOBERT, M. & MANDON-HUNTER, N. (2009). *Transcrire l'anglais britannique et américain*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- JONES, D. (2011). *Cambridge English Pronouncing Dictionary*, 18e édition, eds. P. Roach, J. Setter & J. Esling. Cambridge : Cambridge University Press.
- LILLY, R. & VIEL, M. (1999). *Initiation raisonnée à la phonétique de l'anglais*. Paris : Hachette Supérieur.
- MARSALEIX, N. (2005). *Phonétique de l'anglais : exercices corrigés*. Paris : Éd. du Temps.
- WELLS, J. C. (2008). *Longman Pronunciation Dictionary*, 3^{ème} édition. Harlow : Pearson Education.

Rapport établi par Alexandre Useille avec la contribution du jury